

Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

**Traitement et mise en valeur des manuscrits contemporains :
l'exemple de la bibliothèque municipale de Toulouse**

Magali Perbost

Sous la direction de Dominique Varry
ENSSIB

Stage effectué à la bibliothèque municipale de Toulouse sous la
responsabilité de Jocelyne Deschaux, conservateur du Fonds patrimonial

1996

Résumés

Traitement et mise en valeur des manuscrits contemporains : l'exemple de la bibliothèque municipale de Toulouse

Après avoir présenté la bibliothèque municipale de Toulouse, cadre de l'étude réalisée, ce mémoire passe en revue les questions qui se posent à propos des manuscrits contemporains. Il évoque successivement les étapes du traitement de ces documents, puis les problèmes de conservation, les règles particulières de leur communication, et enfin les moyens de les mettre en valeur, que ce soit par les travaux des chercheurs ou par les efforts de la bibliothèque elle-même.

Treatment and exploitation of contemporary manuscripts : the example of the public library of Toulouse

After a presentation of the public library of Toulouse, which is the setting of this study, this report is reviewing the issues that can be called into question about contemporary manuscripts. It successively touches on the steps of the treatment of these documents, then on the problems of their preservation, on particular rules of their communication, and lastly on their exploitation, thanks to researchers' works or to the efforts made by the library itself.

Indexation Rameau :

Bibliothèques** Fonds spéciaux** Manuscrits

Catalogage** Manuscrits

Manuscrits ** Conservation et restauration

Bibliothèque municipale (Toulouse)

*Manuscrits contemporains¹

¹ Vocabulaire libre.

Sommaire

Résumés et indexation Rameau	p. 2
Sommaire	p. 3
Avant-propos	p. 6
Introduction	p. 7
 1. Les manuscrits à la bibliothèque municipale de Toulouse.	 p. 10
 1. 1. Présentation de la bibliothèque et du Fonds patrimonial	
p. 10	
1. 1. 1. Histoire succincte de la bibliothèque municipale de Toulouse	
p. 10	
1. 1. 2. Le Fonds patrimonial	p. 11
1. 1. 2. 1. Les moyens : locaux et personnel	p. 11
1. 1. 2. 2. Les missions	p. 13
 1. 2. La place des manuscrits dans les collections	
p.14	
1. 2. 1. Budget et politique d'acquisition	p.14
1. 2. 2. Les collections : importance et description	p.21
1. 2. 3. La part des manuscrits contemporains	p.24

2. Traitement et classement : l'exemple des manuscrits Marc Lafargue et Louise Ouradou.

p.27

2. 1. Présentation

p.27

2. 1. 1. Les “auteurs”, Marc Lafargue et Louise Ouradou

p.27

2. 1. 1. 1. Marc Lafargue, poète toulousain

p.27

2. 1. 1. 2. Louise Ouradou, poétesse méconnue

p.32

2. 1. 2. Les manuscrits en eux-mêmes.

p.34

2. 2. Les différentes opérations de traitement et de classement

p.35

2. 2. 1. Enregistrement des manuscrits et estampillage

p.35

2. 2. 2. Classement et foliotation

p.36

2. 2. 3. Catalogue et index

p.39

2. 2. 4. Reliure et conditionnement

p.40

2. 2. 5. La restauration

p.42

2. 3. Les principaux problèmes rencontrés

p.43

2. 3. 1. Connaître les “auteurs”

p.43

2. 3. 2. L'identification des correspondants

p.45

2. 3. 3. Un classement d'origine problématique

p.46

3. De l'intérêt pour le manuscrit contemporain et de son usage en bibliothèque.

p.47

3. 1. Les conditions de conservation : dangers et remèdes

p.47

3. 1. 1. Les ennemis de la conservation des manuscrits

p.47

3. 1. 2. Précautions et solutions

p.49

3. 2. La communication des manuscrits aux lecteurs	p.51
3. 2. 1. Règles générales	p.51
3. 2. 2. Particularités du manuscrit contemporain	p.53
 3. 3. Quelle mise en valeur pour les manuscrits ?	 p.55
3. 3. 1. L'utilisation par les lecteurs	p.55
3. 3. 1. 1. La mode du manuscrit	p.55
3. 3. 1. 2. La recherche	p.56
3. 3. 2. La mise en valeur par la bibliothèque : éditions et animation	p.59
 Conclusion	 p.62
 Bibliographie	 p.65
 Annexes	 p. I
- N° 1 : catalogue des manuscrits 2845 à 2864	p. II
- N° 2 : index des manuscrits 2845 à 2864	p. XXIX

Avant-Propos

Cette étude est née d'un stage effectué à la bibliothèque municipale de Toulouse, au sein du service du Fonds patrimonial, du 1er juillet au 31 octobre 1996. Au cours de cette période, j'ai en effet été plus spécialement chargée de classer, cataloguer et indexer un certain nombre de manuscrits, pour la plupart contemporains, acquis par le service ces dernières années. Le catalogue et l'index que j'ai réalisés à cette occasion se trouvent placés en annexe de ce mémoire.

Je tiens à remercier Jocelyne Deschaux, conservateur du Fonds patrimonial, qui m'a encadrée tout au long de mon stage, ainsi que l'ensemble du personnel de son service pour la sympathie qu'il m'a manifestée. Merci également à Sophie Bernillon, conservateur chargée des systèmes informatiques, pour son aide technique, et enfin à Dominique Varry, mon directeur de mémoire, qui m'a conseillée dans la réalisation de ce travail.

INTRODUCTION

Pour le lecteur ordinaire, bibliothèque municipale signifie généralement lecture publique, prêt d'ouvrages à domicile, et les images qui lui viennent d'abord à l'esprit quant au contenu des collections sont celles de romans, de bandes dessinées, de documentaires et autres albums pour enfants.

Pourtant, si les bibliothèques municipales françaises ont effectivement un rôle très important à jouer dans la démocratisation de la lecture, elles sont également souvent riches - et en particulier les cinquante-quatre bibliothèques classées - d'un patrimoine qu'il leur faut préserver et enrichir parallèlement au reste de leurs collections. Trop souvent méconnus du grand public qui soit en ignore jusqu'à l'existence, soit les croit réservés aux seuls universitaires, les fonds patrimoniaux de nos bibliothèques municipales françaises méritent que l'on s'y arrête. La place qui leur est faite au sein de la récente collection intitulée Patrimoine des bibliothèques de France témoigne largement de leur importance et de leur intérêt.

Une méprise courante là encore consiste à assimiler fonds patrimoniaux et fonds anciens. Certes, il est vrai que beaucoup d'établissements ont bâti le prestige de leurs collections sur ce type d'ouvrages, ne serait-ce que pour des raisons historiques, et par ailleurs le classement d'une bibliothèque municipale repose sur le critère de l'importance des fonds anciens d'Etat. Pourtant, la part de documents contemporains à caractère patrimonial est également très grande dans les bibliothèques municipales. Ainsi par exemple, à Toulouse, un grand effort a été accompli pour accroître la Réserve des livres du XXe siècle, notamment par l'achat de livres d'artistes et livres illustrés, et c'est même la partie du Fonds patrimonial en plus forte expansion à l'heure actuelle.

Parmi ces fonds patrimoniaux contemporains, les manuscrits occupent aujourd'hui une place toute particulière.

Il aura pourtant fallu du temps pour que les bibliothèques publiques reconnaissent la valeur de ce type de manuscrit. Les particuliers, eux, n'avaient pas attendu pour s'y intéresser, et déjà Colbert ou Mazarin avaient constitué de véritables collections de lettres et de manuscrits, sans parler de celle de Roger de Gaignières (aujourd'hui conservée à la Bibliothèque nationale de France) qui compte quelques 25 000 pièces. En revanche, les bibliothèques publiques se sont longtemps contentées d'acheter et de conserver les manuscrits médiévaux, lesquels sont en réalité assimilables à des livres, et plus proches en cela des imprimés que des correspondances ou brouillons d'oeuvres qui forment les collections de manuscrits contemporains. A la Bibliothèque nationale elle-même, il a fallu l'occasion d'un legs, celui de Victor Hugo en 1885, pour voir le début de la constitution d'une collection de manuscrits contemporains.

Peu à peu, à partir de la fin du XIXe siècle, les bibliothèques publiques ont ainsi pris conscience de leur responsabilité dans la sauvegarde du patrimoine littéraire contemporain au même titre que dans celle de l'héritage du passé, et cette attitude s'est confirmée et confortée au cours du XXe siècle. Néanmoins, le premier achat par la Bibliothèque nationale du manuscrit d'un écrivain du XXe siècle (une mise au net ayant servi pour l'impression d'un essai de Romain Rolland, Empédocle d'Agrigente ou l'âge de la haine), remonte à 1945 !

Aujourd'hui, les achats de manuscrits contemporains forment partie intégrante et incontestée des acquisitions des bibliothèques, qu'il s'agisse de la Bibliothèque nationale de France ou des bibliothèques municipales.

Or, dans cette politique de sauvegarde du manuscrit contemporain, le rôle des bibliothèques municipales est essentiel. Tandis que la Bibliothèque nationale recueillera généralement, de par ses moyens financiers et son prestige, les documents émanant des plus grands écrivains nationaux, les bibliothèques municipales se tourneront davantage vers la production de leur région. Elles ont en effet vocation à enraciner le patrimoine écrit dans chaque partie du territoire national, à sauvegarder la diversité et la richesse des

cultures régionales par des collections dont l'intérêt, parfois conçu comme tel dès l'Ancien Régime, est d'être un instrument de la vie intellectuelle locale. A cet égard, le manuscrit contemporain est un instrument indispensable : qu'il s'agisse de brouillons d'oeuvres d'auteurs locaux ou de leurs correspondances et autres papiers personnels, de dossiers d'érudits établis sur des thèmes régionaux, le manuscrit contemporain est le reflet de l'activité intellectuelle de la région ou de la ville, le témoignage indispensable de la création et de la vitalité littéraire locale.

La bibliothèque municipale de Toulouse a bien compris le rôle qu'elle pouvait jouer en la matière. C'est donc à travers certains de ses achats récents que je me propose à présent d'étudier le traitement à appliquer et la place à réserver aujourd'hui en bibliothèque publique aux manuscrits contemporains.

1. Les manuscrits à la bibliothèque municipale de Toulouse

1. 1. Présentation de la bibliothèque et du Fonds patrimonial

1. 1. 1. Histoire succincte de la bibliothèque municipale de Toulouse²

Les origines de l'actuelle bibliothèque municipale de Toulouse remontent à la fin du XVIII^e siècle. En effet, en 1782, l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, décida d'ouvrir au public l'ancienne bibliothèque des Jésuites, que le parlement gérait depuis l'expulsion des Pères. Il y ajouta les collections du poète Jean-Jacques Lefranc de Pompignan et celles de l'astronome et ingénieur François-Antoine Garipuy, par lui acquises, de sorte qu'en 1785, cette première bibliothèque publique comptait quelques 30 000 volumes.

Peu de temps après, comme ce fut le cas pour nombre de villes françaises, d'importantes collections entrèrent dans les fonds par le biais des confiscations révolutionnaires ; elles provenaient notamment des bibliothèques des couvents de la ville (Augustins, Jacobins, Cordeliers, Minimes, Bénédictins de La Daurade, etc) ou de celles de nobles émigrés. L'actuel Fonds patrimonial en bénéficia largement, puisqu'à cette occasion la bibliothèque s'enrichit de nombreux manuscrits, incunables et éditions rares.

En 1803, la bibliothèque ainsi constituée devint municipale. En 1866, elle fusionna avec la bibliothèque du clergé de Toulouse. Celle-ci, fondée en 1772 grâce à un don de l'abbé Benoît d'Héliot et mise en place encore une fois par Loménie de Brienne, était elle-même publique depuis le XVIII^e siècle ; elle comptait 14 000 volumes dès 1775, dont nombre de manuscrits et de livres précieux. L'ensemble formé par la réunion des deux bibliothèques fut alors logé dans les locaux de l'actuel lycée Pierre de Fermat. Les premiers catalogues sur fiches furent entrepris à cette époque.

² Voir "Bibliothèque municipale de Toulouse", pp. 238-249, in *Patrimoine des bibliothèques de France. Volume 7 : Asuitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées*, Paris, 1995.

Voir aussi *Fonds patrimonial : le guide du lecteur*, Toulouse, Bibliothèque municipale.

En 1897, la richesse des fonds de la bibliothèque municipale de Toulouse lui valut d'être classée par le ministre de l'Instruction publique.

L'accroissement des collections au XIX^e siècle fut tel que les bâtiments qui leur étaient dévolus ne suffirent bientôt plus à les abriter, et qu'il fallut envisager la construction d'un nouvel édifice. Celui-ci, bâti par l'architecte Jean Montariol, ouvrit ses portes au public en 1935. Il avait été élevé non loin des anciens locaux, rue de Périgord, entre la place du Capitole et la basilique Saint-Sernin.

C'est là que se trouve aujourd'hui encore la bibliothèque d'étude de la ville de Toulouse, ainsi qu'une bibliothèque annexe de prêt. Actuellement, ce bâtiment de la rue de Périgord ne constitue plus qu'une partie du réseau de lecture publique toulousain, puisque la bibliothèque municipale de Toulouse compte aujourd'hui en outre pas moins de vingt annexes dédiées au prêt dans les quartiers, ainsi que deux bibliobus qui desservent les zones les plus éloignées du centre. De plus, la construction d'une grande médiathèque est en projet, et son ouverture est prévue à l'horizon de l'an 2000.

La bibliothèque d'étude comprend, outre les bureaux du personnel, les services d'administration centrale de la bibliothèque et les locaux d'exposition, différentes sections possédant chacune leurs magasins et leur salle de lecture spécifique : la section que l'on pourrait qualifier de générale de l'Etude, le Service des périodiques, le Fonds régional et le Fonds patrimonial. C'est à ce dernier, au sein duquel j'ai effectué mon stage, que nous allons plus particulièrement nous intéresser à présent.

1. 1. 2. Le Fonds patrimonial

1. 1. 2. 1. Les moyens : locaux et personnel

Le Fonds patrimonial dispose dans les locaux de la bibliothèque d'étude, rue de Périgord, de différents espaces : des magasins "ordinaires", une Réserve et une salle de lecture.

Aucune remarque particulière ne s'impose quant aux magasins que j'ai qualifiés d'"ordinaires" : ils sont situés au troisième étage de la bibliothèque et rien ne les distingue des magasins des autres étages conservant les livres plus récents ou les périodiques, si ce n'est un cloisonnement partiel que l'on n'observe pas ailleurs.

La Réserve, où sont entreposés les documents les plus précieux (selon des critères de valeur vénale, historique ou culturelle³), est une haute salle d'environ 110 m² au sol. Elle se compose d'un rez-de-chaussée et de deux demi-étages de magasins, aménagés grâce à l'adjonction de planchers métalliques à claire-voie. Les conditions de conservation y font, comme il se doit, l'objet d'une surveillance et de mesures plus strictes que dans le reste des magasins.

La salle de lecture du Fonds patrimonial est en fait une partie de la grande salle de lecture de l'Etude, délimitée à l'intérieur de cette dernière de façon sommaire par les meubles bibliothèques contenant les usuels ainsi que par les différents fichiers.

A l'occasion de la création de la médiathèque et du déménagement de certains services dans ce futur bâtiment, il est prévu de modifier l'actuelle organisation topographique de la bibliothèque d'étude : le Fonds patrimonial devrait hériter pour ses magasins (qu'ils s'agissent des magasins "ordinaires" aussi bien que de la Réserve) de locaux libérés dans le bâtiment rue de Périgord par le départ récent des Archives municipales, en sous-sol. Quant à la salle de lecture, elle serait installée dans la pièce qui sert présentement aux expositions. Les bureaux du personnel, actuellement dispersés, seraient regroupés à proximité de cette salle et des magasins. Cependant, l'échéance fixée pour ce déménagement est encore relativement lointaine (l'an 2000 a priori), de sorte que la répartition des locaux restera ce qu'elle est aujourd'hui pour quelques années de plus.

³ Une Réserve doit obligatoirement regrouper :

- toutes les impressions xylographiques
- tous les manuscrits
- tout document unique ou en très petit nombre
- les incunables
- tous les imprimés du XVI^e siècle
- les livres originaux par leur taille, leur forme, ou illustrés par des artistes célèbres
- les livres à reliure exceptionnelle
- les livres ayant appartenu à des personnages célèbres.

Dans la salle de lecture du Fonds patrimonial se trouvent en libre accès un certain nombre d'usuels, comme le catalogue papier de la Bibliothèque nationale de France, celui de la British Library, les catalogues thématiques édités par la bibliothèque municipale de Toulouse ou encore divers ouvrages de référence sur les manuscrits, l'édition ancienne, l'imprimerie, etc. En attendant la fin de la rétroconversion informatique des fichiers du fonds ancien, actuellement en cours, et le basculement des données sur la base MultiLIS, les lecteurs doivent recourir aux fichiers papier. Ceux-ci sont répartis entre fichiers alphabétiques auteurs et anonymes, matières (avec un cadre de classement détaillé), imprimeurs, graveurs, ex-libris, iconographie et enfin fichiers du fonds musical. Pour les manuscrits, les utilisateurs disposent des volumes publiés du Catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques de France, ainsi que de suppléments dactylographiés pour les acquisitions postérieures à cette publication.

Le service du Fonds patrimonial emploie huit personnes : un conservateur, deux bibliothécaires, trois assistants qualifiés de conservation (dont un à mi-temps et l'autre au quart-temps), un agent qualifié du patrimoine et un agent du patrimoine. Seul le conservateur responsable du service appartient au personnel d'Etat.

1. 1. 2. 2. Les missions

Créé dans les années 1970, le service du Fonds patrimonial a pour mission prioritaire le recatalogage de l'ensemble du fonds ancien : en effet, dans les débuts de la bibliothèque municipale, on avait attribué une cote unique à un mètre linéaire donné... solution très vite devenue, on le devine sans peine, totalement incommode quand il s'agissait de retrouver ou d'identifier rapidement un ouvrage. Il faut aussi réaliser des fiches aux normes actuelles du livre ancien, ce qui est aujourd'hui fait pour environ 60 % du fonds. Bien entendu, les nouvelles acquisitions continuent d'être traitées par les membres du service parallèlement à ce catalogage rétrospectif.

Comme nous le signalions plus haut, la rétroconversion du fonds ancien dans la base informatique MultiLIS est en cours. Elle a été confiée à la société de service parisienne Jouve. Ce travail s'inscrit dans le cadre du partenariat engagé avec la Bibliothèque nationale de France pour la troisième phase de la constitution du Catalogue collectif français (C.C.F.). De ce fait, la saisie des notices est financée par la Bibliothèque nationale de France. Par ailleurs, il s'agit d'une contribution à l'opération d'informatisation des fichiers plus généralement entreprise par la bibliothèque municipale de Toulouse : actuellement, pour le fonds général, sont consultables sur écran les notices de tous les ouvrages acquis depuis 1992 et de quelques acquisitions antérieures, en attendant de pouvoir reconverter l'ensemble des fichiers papier.

Bien que la saisie informatique des notices en elle-même ait donc été confiée à une société prestataire de service, le personnel de la bibliothèque a dû effectuer (et effectue encore actuellement) lui aussi un travail considérable : en amont pour préparer les fichiers, et en aval pour vérifier les saisies, corriger les erreurs et omissions, répondre aux interrogations de la société Jouve sur certains points. Cela constitue en ce moment une lourde charge pour le service, d'autant que le pourcentage de fiches à reprendre après la saisie par Jouve se révèle pour l'instant assez élevé.

Outre le recatalogage qui doit permettre une meilleure approche des fonds, la seconde mission du service est bien évidemment l'accueil des chercheurs. La salle de lecture réservée aux lecteurs du Fonds patrimonial est largement ouverte : le lundi de 14 H à 18 H, du mardi au samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H. Le personnel du service y tient pendant ces horaires une permanence pour la communication des ouvrages, ainsi que pour répondre aux questions éventuelles des lecteurs et pour les guider dans leurs recherches s'ils en manifestent le souhait. Un guide du lecteur spécifique a par ailleurs été réalisé pour le Fonds patrimonial, à côté du guide plus général qui explicite le fonctionnement de la bibliothèque municipale et du guide de la bibliothèque d'étude. On y trouve quelques indications sur les fonds conservés et sur les usuels disponibles, ainsi que l'explication du mode de communication des documents et les recommandations d'usage quant aux précautions nécessaires à la consultation.

1. 2. La place des manuscrits dans les collections

1. 2. 1. Budget et politique d'acquisition

Le budget annuel octroyé pour l'achat d'ouvrages est en 1996, pour l'ensemble du Fonds patrimonial, de 178 000 F, sur les quelques 3,6 millions de francs que représente au total le budget d'acquisition de la bibliothèque municipale de Toulouse pour cette même année. Il n'est pas prévu d'augmentation pour 1997.

A cette somme peuvent venir s'ajouter des subventions exceptionnelles versées dans le cas d'achats répondant à des critères particuliers. Cela s'est produit en 1996 pour l'acquisition de manuscrits⁴ et d'un incunable⁵, la Direction du Livre et de la Lecture ayant versé à cette occasion 141 500 F à la bibliothèque municipale de Toulouse, ceci dans la mesure où il n'existe pas encore de Fonds Régional d'acquisition pour les Bibliothèques en Midi-Pyrénées⁶. Cette subvention est accordée si le document acheté présente un intérêt patrimonial national ou local, et elle n'est versée qu'une fois l'acquisition réalisée, la mairie devant faire l'avance de la somme dans l'intervalle. L'aide à l'acquisition d'ouvrages à caractère patrimonial pour les bibliothèques municipales est d'ailleurs l'un des points du Plan d'action pour le livre et la lecture présenté fin 1995, et que la Direction du livre et de la lecture se charge d'appliquer.

La mairie elle-même peut éventuellement accorder une "rallonge budgétaire" si une occasion très importante se présente et que l'achat ne peut se faire faute de crédits suffisants. Ces possibilités sont d'autant plus intéressantes que beaucoup de ventes ont lieu en octobre, à une période de l'année où le budget est déjà largement engagé, et que

⁴ Il s'agit des treize volumes manuscrits de la congrégation des Filles de l'Enfance de Notre Seigneur Jésus-Christ, institution fondée au XVIIe siècle par Gabriel de Ciron de Mme de Mondonville. Ils sont regroupés sous la cote ms 2846 (cf. annexe n°1).

⁵ Alfonso de la Torre, *Vision delectable de la filosofia*, 1489.

⁶ Dans les régions où cette structure est mise en place, c'est le F.R.A.B., financé à parts égales par le Conseil régional et par l'Etat via la D.R.A.C., qui se charge d'attribuer les subventions. Elles peuvent correspondre à 40 à 80 % du montant de l'acquisition.

La création d'un F.R.A.B. en Midi-Pyrénées fait partie des projets actuels.

dans le domaine du Patrimoine, l'on peut difficilement prévoir à l'avance si l'on aura ou non à acquérir des documents à la fin de l'année.

Le budget d'achat du Fonds patrimonial est bien évidemment à partager entre imprimés et manuscrits, sans oublier les ouvrages de référence pour le traitement des fonds par le personnel ou pour la salle de lecture. La répartition des crédits se fait en fonction des opportunités du marché, ainsi que des choix de politique d'acquisition qui ont été formulés. A simple titre d'exemple, sans parler de prix mais en restant au niveau du nombre d'ouvrages, en 1992, la répartition des achats était la suivante : 49 ouvrages de référence, 18 imprimés anciens, 7 livres de Réserve XIXe-XXe siècles, 4 manuscrits. En 1994, le Fonds patrimonial a acquis 36 ouvrages de référence, 57 livres anciens, 24 livres pour la Réserve XIXe-XXe siècles et 2 manuscrits. Dans les deux cas, la proportion de manuscrits reste très faible (5,12 % en 1992, 1,68 % en 1994), mais les choses en iraient sans doute autrement si l'on prenait en compte la valeur de ces ouvrages, sachant qu'un manuscrit peut coûter extrêmement cher⁷, de même parfois qu'un livre ancien, le prix d'un ouvrage de référence étant impossible à leur comparer.

De façon générale, qu'il s'agisse d'ouvrages anciens ou contemporains, de manuscrits ou d'imprimés, la préférence se porte sur des ouvrages imprimés à Toulouse, écrits par des Toulousains ou des écrivains de la région, illustrés par des artistes régionaux, ou encore reliés à Toulouse. En effet, la bibliothèque municipale de Toulouse est amenée à jouer un peu le rôle d'une "bibliothèque nationale de région"⁸. Par exemple, pour ce qui est des imprimés, elle achète les éditions toulousaines contemporaines ou illustrées par des artistes toulousains, pour conserver le témoignage d'une vitalité actuellement importante en la matière. C'est ainsi que les Editions Etant donnés, basées à Toulouse et qui publient des ouvrages à tirage limité, voient leur production régulièrement acquise ; la bibliothèque municipale de Toulouse en conserve l'ensemble des titres.

⁷ Les manuscrits de Mme de Mondonville (ms 2846), déjà cités dans la note 4, ont ainsi coûté 100 000 Francs.

⁸ 1958-1982 : *vingt-cinq ans d'acquisitions. Bibliothèque municipale de Toulouse*, 20 novembre 1982-30 janvier 1983, p. 7.

Dans le domaine des manuscrits, la bibliothèque municipale cherche actuellement à acquérir soit des documents complétant le fonds déjà existant, soit des papiers d'auteurs ou de personnalités régionales. Dans cette optique ont été acquis par exemple les papiers de François-Paul Alibert, écrivain régional d'une envergure certaine. Ceux du poète Marc Lafargue, que j'ai eu à traiter au cours de ce stage, répondaient même aux deux critères énoncés précédemment, puisque l'auteur était toulousain, et que d'autre part, trois cent trente-sept volumes provenant de sa bibliothèque personnelle étaient déjà conservés à la bibliothèque municipale⁹.

Il faut noter que l'absence pour Toulouse de très grand écrivain (si l'on considère qu'il est encore trop tôt pour décerner ce titre à José Cabanis) peut, paradoxalement, se présenter parfois comme un avantage : en effet, la bibliothèque municipale de Toulouse n'a pas à acheter absolument tel livre ou manuscrit de tel personnage local célèbre à n'importe quel prix, ce qui se ferait forcément au détriment de l'acquisition d'autres documents ; elle conserve ainsi une plus grande latitude dans la sélection de ses achats. En fait, même face à un document qui pourrait éventuellement s'intégrer dans les fonds préexistants, la bibliothèque conserve toujours une large liberté, ne prétendant pas à l'exhaustivité. Ainsi, un libraire propose actuellement à la vente une lettre de Léo Larguier à Marc Lafargue, et nous avons vu que les papiers dudit Lafargue ont déjà été acquis par la bibliothèque municipale : faut-il donc acheter cette lettre ? Ce n'est pas une obligation, dans la mesure où cette lettre n'apporterait guère plus au fonds Lafargue, et où, qui plus est, elle est proposée accompagnée d'une autre lettre de Larguier à un poète auquel la bibliothèque municipale de Toulouse ne porte aucun intérêt particulier. Elle sera donc achetée ou non en fonction du budget non encore engagé en cette fin d'exercice, sans faire l'objet d'une priorité absolue.

Pour sélectionner les achats à effectuer, le service du Fonds patrimonial a recours aux catalogues de ventes et à ceux des libraires, qui signalent la présence des documents au moment de leur mise sur le marché et en donnent la description matérielle, une analyse accompagnée d'extraits et même parfois une reproduction partielle en fac-similé.

⁹ Don Mademoiselle Marty, 4 septembre 1961.

Une bibliothécaire du Fonds patrimonial est plus spécialement chargée de dépouiller tous les catalogues de ce type que reçoit la bibliothèque, afin d'y relever ce qui pourrait éventuellement intéresser la bibliothèque municipale et donc faire l'objet d'un achat. De son côté, la Direction du livre et de la lecture effectue également un dépouillement systématique de catalogues de ventes que la bibliothèque municipale de Toulouse n'a parfois pas reçus, et, connaissant sa politique d'acquisition, l'avertit si une pièce lui paraît la concerner.

Si le document se trouve proposé à la vente à Toulouse, il est possible d'aller le voir. Mais la plupart du temps, il faut faire confiance à la description donnée, et éventuellement prendre contact avec le commissaire priseur ou le libraire pour demander de plus amples informations. Plus rarement, on peut acheter à un particulier qui se présente de lui-même ou écrit à la bibliothèque municipale. Le cas s'est produit en 1994 pour l'achat d'un factum, mais cette démarche est peu fréquente pour ne pas dire exceptionnelle.

Dans le cas d'une vente publique, il arrive assez souvent que l'on ait recours à la pratique de la préemption¹⁰, prérogative exercée au nom de l'Etat par la Direction du livre et de la lecture ou par un conservateur d'Etat d'une bibliothèque municipale chargé à cette occasion de pouvoirs spéciaux. Le principe de la préemption est le suivant : l'officier public ou ministériel chargé de la vente de livres anciens, objets de collections, etc, est tenu d'en informer le ministère de la Culture au moins quinze jours à l'avance. Si l'Etat entend se réserver la faculté d'user de son droit, il doit en faire la déclaration dès l'adjudication par la voie de son représentant à l'officier public ou ministériel. L'Etat dispose alors d'un délai de quinze jours après la vente pour confirmer le cas échéant la préemption. La Direction du livre et de la lecture peut ainsi préempter pour le compte de collectivités territoriales¹¹, et donc au bénéfice de la bibliothèque municipale de Toulouse. Ce fut par exemple le cas en 1994 pour l'achat en vente publique d'un

¹⁰ Le droit de préemption de l'Etat a été institué par la loi de finances pour 1922, article 37, décret d'application du 18 mars 1924. Il s'applique en France et à Monaco aux ventes aux enchères de livres anciens, objets de collection, tapisseries.

¹¹ Loi du 23 juillet 1987.

manuscrit musical autographe d'Henri Sauguet, Printemps¹². Quand la vente se fait à Toulouse, le conservateur du Fonds patrimonial reçoit pouvoir pour préempter lui-même.

Les manuscrits peuvent aussi entrer dans les collections par d'autres voies que l'achat : dations, donations, dons, legs, simples dépôts.

La dation est une faculté de paiement réglementée par la loi du 31 décembre 1968 : tout héritier peut acquitter les droits de succession par dation, c'est-à-dire céder des objets ou documents de valeur en lieu et place d'argent, après agrément préalablement donné par la Commission interministérielle composée de représentants des ministères de la Culture, des Finances, du Budget et du Premier Ministre. Les biens ainsi recueillis sont soit affectés à la Bibliothèque Nationale de France, soit déposés par l'Etat dans une bibliothèque municipale de province. Cette possibilité a été étendue en 1982 au paiement de l'impôt sur les grandes fortunes. Elle peut également être utilisée pour payer les droits de mutation à titre gratuit entre vifs et les droits de partage. Mais dans la réalité, les dations sont extrêmement rares pour les bibliothèques, et la bibliothèque municipale de Toulouse ne garde pas le souvenir d'en avoir bénéficié.

Les dons ne font l'objet d'aucun document officiel, à la différence des donations et des legs. Le don correspond à une remise matérielle sans formalités, tandis que la donation est un acte notarié avec estimation des objets donnés. Quant au legs, c'est un transfert de propriété par disposition testamentaire. De façon générale, il est plus prudent, afin d'éviter d'éventuelles contestations ultérieures, d'éviter les dons simples et de rédiger un contrat, dans lequel on écrira noir sur blanc les clauses de communication souhaitées. Ceci est bien entendu à nuancer en fonction de l'importance du don envisagé. De plus, il faut s'assurer que le donateur ou légataire puisse faire preuve de son droit de propriété sur le document qu'il cède. Trop de prudence en la matière ne nuit pas, et vaut toujours mieux que de risquer plus tard une désagréable surprise ! Dans la même optique, on s'assurera que les documents proposés ne portent pas le cachet d'une autre bibliothèque : même si ce risque est plus réel dans le cas d'un achat que pour un don, un

¹² Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 2845.

donateur ayant a priori moins de raisons d'être de mauvaise foi qu'un vendeur, il est toujours possible que lui aussi ait été abusé.

Pour ce qui est des simples dépôts, il n'existe pas de réglementation. Ils sont révocables, et donc peuvent sembler peu intéressants de façon générale pour la bibliothèque municipale, qui ne peut pas vraiment les considérer comme partie intégrante de ses collections. Néanmoins, si le dépositaire autorise sans difficulté la communication et l'exposition des documents, cela peut valoir la peine. C'est au cas par cas qu'il s'agit de décider, en pesant avantages et inconvénients.

On remarquera que les dons, donations et legs sont plus fréquents pour les manuscrits contemporains que pour le reste des collections : les hommes de lettres, célèbres ou non, peuvent souhaiter voir ainsi leurs papiers passer à la postérité, ou tout au moins être conservés dans de bonnes conditions. L'attitude de François Mauriac qui, en 1968, faisait don de ses manuscrits à la bibliothèque Jacques Doucet, est particulièrement représentative de cet état d'esprit : en effectuant son don, il déclara espérer qu'un établissement public pourrait "lutter contre la dispersion après nous, de nos écrits, même les plus intimes, contre cette mise à l'encan de cette part de nous-mêmes sur laquelle nous n'avons aucun droit, ce qui est incroyable, quand par le hasard d'une succession elle tombe [...] entre des mains inconnues."¹³

D'autres peuvent souhaiter voir leurs manuscrits exploités par les chercheurs : c'est le cas de Louis Aragon qui, en 1977, a remis au C.N.R.S. ses papiers et ceux d'Elsa Triolet afin qu'une équipe scientifique puisse les examiner. Pour revenir dans le domaine toulousain, il faut parler du don Cabanis : José Cabanis, écrivain toulousain renommé au niveau national et même international, a de son propre mouvement fait don à la bibliothèque municipale de Toulouse de sa correspondance littéraire. Dans sa lettre au directeur datée du 21 juillet 1993, il explique ainsi sa démarche :

"Depuis une quarantaine d'années, à l'occasion de livres que j'ai pu publier, j'ai reçu soit d'écrivains soit de lecteurs une abondante correspondance. Celle-ci est

¹³ *François Mauriac, manuscrits, inédits, éditions originales, iconographie. Exposition Bibl. litt. J. Doucet, 1968, p. 9.*

susceptible de présenter un certain intérêt pour qui s'occupe de la vie littéraire de ces dernières années.”

Le don, remis en mars 1995, a été accepté par la ville de Toulouse le 25 septembre 1995, et cette correspondance qui couvre les années 1954-1994 a été placée à la Réserve de la bibliothèque municipale. Elle présente effectivement un grand intérêt quant à la connaissance de l'oeuvre et de l'activité de José Cabanis, mais aussi de toute la société littéraire des quarante années couvertes. Elle contient des lettres d'écrivains célèbres comme Marcel Jouhandeau, Claude Mauriac ou Julien Green. Le donateur a souhaité que cette correspondance soit consultée librement par les lecteurs, ce qui sera fait une fois qu'elle sera inventoriée.

Pour donner quelques autres exemples de dons et legs faits en faveur de la bibliothèque municipale de Toulouse, on citera le legs Emile Belloc, en 1914. Mais en 1982, Jean Goasguen, alors directeur de la bibliothèque municipale, après avoir cité un certain nombre d'acquisitions faites de cette façon par la bibliothèque municipale, remarquait que la source des dons s'était, sinon tarie, du moins amenuisée depuis 1963-1964¹⁴. Et de fait, les dons faits en faveur de la bibliothèque de façon générale ne sont pas si fréquents actuellement, et pour ce qui est des manuscrits, celui de José Cabanis fait figure d'heureuse exception.

Dans l'espoir de recueillir un jour des fonds intéressants ou simplement dans l'optique de collaborations fructueuses, il est bon d'entretenir des relations cordiales avec les écrivains et artistes régionaux, ce que s'efforce de faire la bibliothèque municipale de Toulouse. Le legs de la bibliothèque et des manuscrits de l'écrivain algérieniste Jean Pomier, en 1976, avait d'ailleurs été réalisé à la suite de contacts de ce genre.

Dans le cas des dons, donations et legs, il apparaît plus difficile de contrôler l'adéquation avec les collections préexistantes ou avec la politique d'acquisition tracée que lorsqu'il s'agit d'achats. Il ne faut pourtant pas perdre de vue qu'une bibliothèque

¹⁴ 1958-1982 : *vingt-cinq ans d'acquisitions, op. cit.*, p. 6.

n'est en aucun cas obligée d'accepter un don ou bien un legs qui ne l'intéresserait pas et qui serait de ce fait plus encombrant qu'utile : coût en conservation, temps requis en catalogage et traitement, conditions de communication ou de conservation mises par le donateur excessivement contraignantes sont des éléments à prendre en considération avant de donner son accord. Il faut parfois user de beaucoup de diplomatie pour faire entendre ces raisons-là au généreux donateur et décliner son offre ! De plus, pour accepter un don ou legs, il faut l'aval de l'autorité de tutelle, en l'occurrence le conseil municipal pour la bibliothèque municipale de Toulouse. Mais cela ne pose en général pas de problème, les élus entérinant le plus souvent l'avis du responsable de la bibliothèque (dans la mesure où cela ne leur coûte en l'occurrence pas un centime !). Il ne faut pas oublier pour autant de respecter cette obligation.

1. 2. 2. Les collections : importance et description¹⁵

Les collections du Fonds patrimonial -de la bibliothèque municipale de Toulouse se subdivisent en trois ensembles : le fonds ancien, le fonds musical et la Réserve.

Le fonds ancien, qui regroupe à Toulouse les ouvrages publiés avant 1815¹⁶, représente environ 100 000 volumes sur les quelques 854 000 que possède au total la bibliothèque. Il place la bibliothèque municipale de Toulouse au troisième rang des bibliothèques municipales de province pour ce qui est des fonds anciens, derrière Grenoble et Lyon.

C'est un fonds encyclopédique. De l'ancienne bibliothèque des Jésuites proviennent beaucoup d'ouvrages de religion et théologie, mais aussi d'histoire, géographie, sciences, droit. Les éditions hispaniques sont bien représentées, les impressions anglaises également ; des catalogues thématiques ont d'ailleurs été édités sur

¹⁵ Voir *Patrimoine des bibliothèques de France...*, *op. cit.*

¹⁶ La limite chronologique du fonds ancien peut varier selon les bibliothèques. Elle est plus généralement fixée à 1811, mais actuellement, on s'oriente vers une acception de plus en plus large qui, à l'aube du troisième millénaire, tendrait à considérer comme appartenant aux fonds anciens l'ensemble de la production imprimée jusqu'à la fin du XIXe siècle.

ces deux sujets. D'autres encore comme celui réalisé sur les livres de flore et de faune¹⁷, celui sur les ouvrages de pharmacie et de médecine¹⁸, témoignent des richesses toulousaines dans ces domaines, mais il ne nous appartient pas de détailler davantage ici les trésors de ce fonds ancien.

Le fonds musical est également très important et trop souvent méconnu. C'est l'un des plus complets pour l'opéra français du XVIIIe siècle, grâce notamment à la présence des collections de Jean-Jacques Lefranc de Pompignan, qui possédait près de 1 500 partitions d'opéra. Le fonds s'est accru par la suite, parallèlement aux achats effectués, grâce à des acquisitions à titre gratuit comme le legs Emile Belloc en 1914 (pièces lyriques et instrumentales du XVIIIe siècle), le don Ollier (partitions anciennes de compositeurs toulousains) ou, plus proche de nous, le don de l'organiste Xavier Darasse en 1977 (ouvrages musicaux anciens). Ce fonds comprend aujourd'hui environ 3 000 partitions, à côté des nombreux ouvrages traitant de la musique.

A la Réserve sont conservés les manuscrits du Moyen Age à nos jours, les documents rares et précieux de toutes époques, l'iconographie précieuse et les fonds spéciaux.

Parmi ces derniers, le fonds Racine mérite une mention particulière. Il est composé d'une soixantaine de livres ayant appartenu à Racine et parfois annotés de sa main, comme c'est le cas de l'édition d'*Esther*. Cette présence dans les fonds de la bibliothèque municipale de Toulouse est plutôt l'effet d'un heureux hasard, car Toulouse, comme on l'a déjà vu, n'ayant pas de grand écrivain attitré, sa bibliothèque municipale ne possède pas de fonds sur un auteur connu spécifique. Les ouvrages de Racine furent acquis encore une fois par Jean-Jacques Lefranc de Pompignan, ami personnel de Louis Racine, et c'est avec l'achat de sa bibliothèque par Loménie de Brienne qu'ils entrèrent dans les collections de la future bibliothèque municipale.

¹⁷ *Flores et faunes anciennes illustrées*, sous la coordination de Jocelyne Deschaux, Toulouse, 1995.

¹⁸ *Les Livres anciens de médecine et de pharmacie, catalogue de la bibliothèque municipale de Toulouse*, Toulouse, 1988.

Le fonds Molière, qui contient beaucoup d'éditions de ses oeuvres, est également le fruit de la collection d'un particulier, le bibliothécaire Eugène Lapierre, qui en fit don à la ville en 1921. Il s'agit cette fois d'éditions de pièces de Molière, et non lui ayant appartenu.

Les autres fonds spéciaux se sont plutôt constitués autour d'un thème. Ainsi, le fonds Béraldi est consacré aux Pyrénées ; le fonds Ancely contient également de nombreuses estampes sur les Pyrénées¹⁹. Le fonds Cauvet est riche en éditions remarquables des XVIIIe et XIXe siècles. Le fonds maçonnique est très important. Le fonds Pomier, constitué par un don de manuscrits et d'imprimés en 1976, concerne l'Algérie. Enfin, la bibliothèque municipale a le privilège de posséder un fonds de livres anciens pour enfants, inclus dans la réserve, qui date essentiellement du XIXe siècle et du premier tiers du XXe siècle.

Pour le reste des imprimés, nous nous contenterons d'un rapide survol des richesses, ce mémoire n'ayant pas pour but d'entrer par trop dans le détail en la matière. Signalons donc simplement que les incunables sont au nombre de 282, parmi lesquels figure le premier volume imprimé à Toulouse, en 1476. Les éditions rares comprennent notamment quelques unica, dont deux opuscules d'Etienne Dolet.

Pour le XVIIIe siècle, les éditions scientifiques sont bien représentées, surtout dans les domaines de la minéralogie, de la botanique et de la zoologie, avec des ouvrages le plus souvent très illustrés.

Pour les XIXe et XXe siècles, on conserve au fonds patrimonial les éditions régionales à tirage restreint, et par là même beaucoup de livres d'artistes contemporains de la région. Dans le domaine de la bibliophilie contemporaine, on relève des livres illustrés par Matisse, Derain, Dufy, Dali, Picasso, Laboureur, etc.

¹⁹ Il faut cependant noter que le cabinet d'estampes de la ville de Toulouse se trouve conservé non pas à la bibliothèque municipale, mais au musée Paul Dupuy.

Enfin, la Réserve abrite un certain nombre de reliures précieuses, plus ou moins anciennes, parmi lesquelles on citera celles réalisées par Marius Michel et Charles Meunier.

Mais passons aux manuscrits, qui nous intéressent plus particulièrement ici.

Le plus ancien des quelques trois mille que compte la bibliothèque remonte au VIIe siècle : c'est un *Recueil de canons conciliaires et de décrétales* copié par Perpetuus, prêtre de la cathédrale d'Albi, en écriture onciale et en latin, et qui provient de la bibliothèque des Augustins de Toulouse²⁰.

La plupart des autres manuscrits médiévaux datent des XIIIe et XIVe siècles, âge d'or du manuscrit toulousain avec la construction des églises des Jacobins et des Augustins. Les manuscrits provenant des congrégations religieuses constituent d'ailleurs l'une des grandes richesses de la bibliothèque. Le fonds des Dominicains renferme notamment les traités de Bernard Guy et le registre des inquisiteurs Bernard de Caux et Jean de Saint-Pierre, qui oeuvrèrent dans la région de Toulouse. Mais à côté des ouvrages religieux, les manuscrits à sujet historique sont également nombreux, comme celui des *Grandes chroniques de France*²¹, orné de cinquante-deux peintures et admirablement calligraphié. Les manuscrits à peinture sont d'ailleurs bien représentés, notamment avec le *De civitate Dei* de saint Augustin, datant du XIIIe siècle²². La littérature française et celle de langue d'oc sont également présentes, avec, pour ne citer qu'un titre, *La vie de sainte Marguerite* en vers romans, du XIVe siècle²³.

Pour des périodes plus tardives apparaissent les sciences, avec par exemple la correspondance de Samuel de Fermat relative à la publication des oeuvres mathématiques de son père²⁴.

Plus près de nous encore, les collections de manuscrits contemporains sont loin d'être négligeables.

²⁰ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 364.

²¹ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 512.

²² Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 164.

²³ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 1272.

²⁴ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 846.

1. 2. 3. La part des manuscrits contemporains

La bibliothèque municipale de Toulouse conserve effectivement de nombreux manuscrits contemporains. Cette collection a, de façon assez classique, été constituée à partir de quelques dons, des legs et des achats plus ou moins développés selon les périodes.

On distinguera parmi ces manuscrits quatre principales catégories de papiers :

- les manuscrits littéraires, brouillons d'oeuvres.
- les papiers d'érudits, dossiers réunis sur des thèmes de recherche.
- les archives privées de personnalités nationales ou régionales.
- des autographes divers, acquis en tant que tels.

Dans la première catégorie, celle des manuscrits littéraires, on peut citer à titre d'exemple le manuscrit autographe de la *Jeanne d'Arc* de Joseph Delteil, acquis en 1965²⁵, quelques pièces de Francis Jammes, de Tristan Derême, le texte autographe (entre autres) des *Istorietas de sant Vincens Ferrer* d'Antonin Perbosc²⁶. Dans les papiers Marc Lafargue, on trouve également de nombreux brouillons de poèmes, qu'ils aient été publiés ou non²⁷. Parmi les ensembles les plus importants, il faut encore signaler les écrits de Maurice Magre, poète et écrivain toulousain.

Mais en réalité, cet ensemble littéraire est très minoritaire parmi les manuscrits contemporains conservés par la bibliothèque municipale de Toulouse.

La deuxième catégorie de manuscrits évoquée comprend à Toulouse des dossiers d'érudits et de collectionneurs toulousains ou pyrénéens. Il peut s'agir de collections de documents amassés par une personne sur un sujet très précis, comme le don De Santi qui comprend - entre autres - des dossiers sur les familles les plus illustres de la région. Le plus souvent, ces fonds d'érudits se composent plutôt de notes qu'ils ont prises en vue de la rédaction de monographies. A ces notes peuvent être joints des carnets

²⁵ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 1512.

²⁶ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 1383-1510 et 2257-2609.

²⁷ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 2847, 2848.

intimes, des bribes de correspondances, ce qui en fait en réalité une catégorie parfois un peu floue. Le fonds Belloc, comme le signalait Corinne Le Bitouzé qui fut chargé de le classer²⁸, fournit de multiples renseignements sur les Pyrénées et est l'admirable reflet d'une vie d'érudit de la fin du XIXe siècle. Les collections de fiches de Rozès de Brousse forment une biographie des personnalités toulousaines de la première moitié de ce siècle. Enfin le fonds Sacaze²⁹ concerne la linguistique et la toponymie pyrénéennes.

Les papiers personnels des écrivains peuvent regrouper des documents très divers. On pense généralement d'abord aux correspondances. Ainsi, le don Cabanis que nous avons déjà eu l'occasion de signaler est entièrement composé de sa correspondance littéraire, à l'exclusion d'ailleurs de sa correspondance intime. Mais il est rare de voir les lettres ainsi isolées, et la plupart du temps elles s'accompagnent d'un fouillis d'archives personnelles. Les papiers Marc Lafargue comprennent des catalogues de libraires, des factures ou encore une ordonnance médicale³⁰ !

La collection des autographes a été constituée par des conservateurs qui s'y intéressaient personnellement. Ainsi, entre 1958 et 1964 ont été acquis par Maurice Caillet des autographes d'hommes politiques du XIXe siècle. Entre 1972 et 1975, Marie-Renée Morin a acheté des autographes d'aviateurs, l'aéronautique étant une activité essentielle à Toulouse. D'autres autographes sont rentrés par don : le don Cézerac comprenait la bibliothèque et les manuscrits d'Antonin Perbosc, des autographes de Frédéric Mistral, Paul Fort, Léon Tailade. Actuellement, la politique d'acquisition vise à faire entrer dans les fonds les papiers ou oeuvres d'écrivains régionaux, plutôt que des autographes qui, se résumant parfois à quelques lignes signées de la main de l'auteur, sont alors sans grand intérêt.

²⁸ Corinne Le Bitouzé, *Les Collections de manuscrits contemporains dans les bibliothèques municipales, mémoire rédigé à l'occasion d'un stage effectué à la Bibliothèque municipale de Toulouse, mars-juin 1986.*

²⁹ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 1110-1144.

³⁰ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 2850.

Il faudrait encore signaler des documents divers comme les archives du Conservatoire de musique de Toulouse³¹, des recueils de dessins représentant des monuments de Toulouse³², ou des cours de professeurs de l'université³³.

On le voit, les manuscrits contemporains de la bibliothèque municipale de Toulouse, comme dans d'autres bibliothèques d'ailleurs, forment un ensemble composite, dans lequel il est difficile de faire des distinctions nettes. Mais de façon générale, il faut remarquer que cette collection est tournée vers la vie locale, et c'est ce qui lui confère tout à la fois son unité et son sens.

2. Traitement et classement : l'exemple des manuscrits Marc Lafargue et Louise Ouradou.

2. 1. Présentation

2. 1. 1. Les "auteurs", Marc Lafargue et Louise Ouradou

2. 1. 1. 1. Marc Lafargue, poète toulousain

Marc Lafargue naquit à Toulouse le 20 mai 1876. Il avait une soeur unique, plus âgée que lui, Louise, à laquelle il resta toujours très attaché de même qu'à sa mère. Les deux femmes lui étaient d'ailleurs entièrement dévouées. Son père, quant à lui, mourut alors que Marc était encore tout enfant.

De son enfance et de ses origines, on ne sait que ce qu'il a lui-même écrit, dans un des documents inédits conservés par la bibliothèque de Toulouse. En voici un extrait :

³¹ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 2524.

³² Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 1165-1169.

³³ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 1026.

“Je suis né dans une maison de province calme et grave qui, depuis plus d’un siècle était la propriété des parents de ma mère, gens d’une certaine fortune qu’ils avaient acquise dans le métier de fondeur et de teinturiers en étoffe, mais qui avait été bien diminuée, durant ces dernières années, avec la crise des petits métiers qui finirent d’ailleurs par être ruinés par la concurrence des grandes usines. C’étaient des gens orgueilleux qui tenaient à leur petite noblesse bourgeoise, qui firent tout pour donner à leur quartier l’illusion d’une fortune, qui mangèrent leurs avances et moururent heureusement assez tôt pour ne pas hypothéquer la maison du quartier Saint Pierre qui servit de dot à ma mère et dans laquelle je devais naître.[...]

J’étais un enfant grave et triste. Mon père était mort de bonne heure. Je devais à la campagne d’avoir échappé à la maladie. Un prêtre distingué, que sa faible santé contraignait à vivre dans la montagne bien qu’il eut des chances pour arriver très loin dans l’Eglise, me donna les premiers rudiments de latin et me poussa jusqu’au baccalauréat. Je ne songe jamais sans émotion à nos leçons dans une chambre blanche de presbytère. Des glycines entouraient la fenêtre. Des abeilles frémissaient sur le verger. Les ruisseaux venus des hauteurs jaillissaient dans des auges de bois. Une chèvre enfoncée dans l’herbe jusqu’au ventre bêlait. On entendait les cornes des pâtres. J’avais de folles envies de courir, de me détendre, d’escalader les montagnes[...]. J’étais déjà sujet à une mélancolie qui me fut bien souvent funeste dans la suite. Je pleurais au moindre sujet de contrariété. J’hésitais à me décider pour un état et ma mère ne me voyant pas de vocation n’était pas sans inquiétude sur mon compte. Je passais tant bien que mal mes examens. Pendant les vacances il fut décidé que je ferais mon droit. On verrait plus tard.”³⁴

S’il ne se plut guère au collège, Marc Lafargue en sortit donc avec son baccalauréat et entama des études de droit. D’autre part, il y rencontra plusieurs de ceux qui allaient rester ses amis, comme Henri Jacoubet, Jean Violis, Maurice Magre. Vers 1895-1900, il forma avec certains de ses camarades de lycée un groupe de jeunes poètes. Il collabora alors aux *Essais de jeunes*, éphémère revue d’étudiants.

³⁴ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 2847 (8).

Dès 1897, il publia son premier recueil de poèmes, *Le Jardin d'où l'on voit la vie*. En 1898, il était secrétaire de la rédaction de *L'Effort*, revue dont il était l'un de fondateurs.

Entré à l'Ecole des Chartes sur recommandation de Hérédia à l'automne 1899, il n'y resta qu'un an et en sortit donc sans diplôme. Il revint à Toulouse. Il passait alors une grande partie de l'année à la montagne, où il soignait une poitrine menacée.

En 1903, Marc Lafargue entreprit avec Joachim Gasquet un long voyage en Provence, et rencontra à Martigues Charles Maurras. C'est également l'année où il publia *L'Age d'or*.

Vers cette époque, il épousa Gabrielle Vayssié, dite Lydie, son grand amour, “une jeune fille très simple du Quercy qui l'admirait comme un Dieu” .

Pendant la guerre, sa santé l'empêcha d'être mobilisé et il resta à Toulouse, avant de regagner Paris à la fin des hostilités. Il se partagea désormais entre les deux villes jusqu'en 1926. Cette année-là, sa mère, sa soeur et sa femme étant toutes trois malades, il s'installa à Saint-Simon, la maison familiale proche de Toulouse, et demanda à son ami Pol Neveux de lui procurer un emploi à la bibliothèque municipale de Toulouse. Il obtint en l'occurrence un poste de bibliothécaire-adjoint, en octobre 1926. Et Pol Neveux de commenter :

“Il y montra d'ailleurs toutes les aptitudes requises, se révéla employé ponctuel et méthodique. Bon bibliophile au surplus et connaissant admirablement les vieux textes, il s'appliqua à cataloguer les rares impressions toulousaines du XVI^e siècle, fabliaux, romans de chevalerie et de mystique amoureuse, dits et disputes, antiquités et singularités, recueils de poésies courtoises, qui foisonnent dans le vieil hôtel de Bernuy.”³⁵

Henry Puget donne une autre version des activités de Marc Lafargue dans cet emploi :

³⁵ Pol Neveux, *Le Souvenir de Marc Lafargue*, Paris, Champion, 1928, p. 51.

“A la bibliothèque, sa mission consistait, m’a-t-il dit, à découvrir à travers un catalogue mal fait, à dénicher sur les rayons, les ouvrages ornés de gravures ; il devait les inscrire sur des listes spéciales ; sa fantaisie se soumettait aux règles du classement méthodique ; je crois pourtant qu’il passait beaucoup d’heures à feuilleter ses trouvailles, ou surtout à relire les écrits de ses frères, les poètes.”³⁶

En 1926, la même semaine, il perdit sa femme Lydie et sa mère. Mal remis de ses deuils et ayant toujours été lui-même de santé fragile, Marc Lafargue mourut le 7 mai 1927. Il est enterré à Terre-Cabade, au-dessus de Toulouse, avec pour épitaphe : “L’autan qui gonfle les feuillages murmure un chant pareil à celui de la mer”.

Pour ce qui est de son aspect physique, Pol Neveux donne de Marc Lafargue un long portrait :

“Petit de taille, large d’épaules, il avait des traits de médaille d’une régularité et d’une noblesse singulière. Sur le front, très haut, poli et nuancé, de petites boucles brunes glissaient ça et là, finement roulées à leurs extrémités, recerclées comme celles de nos statues du moyen âge. Au fond d’orbites noyées d’ombres pures, de grands yeux sombres rêvaient, interrogeaient, s’inquiétaient, tout brûlants de flammes intérieures, tandis qu’au-dessous du nez romain s’ourlait, plus rose parmi le teint olivâtre, une bouche bien dessinée, sensuelle, un peu tombante aux coins.”³⁷

D’autre part, la bibliothèque municipale de Toulouse conserve un portrait de Marc Lafargue, placé à la Réserve, lequel ne dément pas vraiment la description qui vient d’être lue, mais laisse néanmoins l’impression d’un homme assez austère. Deux petits clichés jaunis retrouvés dans ses papiers donnent du poète, il est vrai alors beaucoup plus jeune, une image moins dure³⁸. Marc Lafargue figure également dans la fresque de Marc

³⁶ *L’Auta*, août 1927, n°7, p. 103.

³⁷ Pol Neveux, *op. cit.*, pp. 5-6.

³⁸ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 2850 (1).

Saint-Saëns représentant le Parnasse occitan qui orne la grande salle de lecture de la bibliothèque d'étude de Toulouse.

Son caractère a été vanté par ses amis, dont Robert Baccou : “Nul excès dans le geste, la parole sobre, la phrase simple : une ardeur que l’on sentait contenue et que trahissaient parfois le feu du regard, la chaleur communicative de la voix.”³⁹ Auguste Fontan, lui, ajoute qu’il s’agissait d’“une des intelligences les plus lucides de ce temps, et le coeur le plus droit.”⁴⁰ Pol Neveux enfin a pu dire de lui : “Sa bonté, sa noblesse lui avaient conquis les amitiés les plus solides, et tous ceux qui l’approchaient subissaient l’enchantement de sa sensibilité.”⁴¹

En tant qu’homme de lettres, son oeuvre publiée, que l’on a déjà évoquée, est assez mince.

Son premier recueil, *Le Jardin d’où l’on voit la vie*, consacre son idéal poétique : simplicité, chant de la nature, du sol natal et de la vie familiale. Il se livrait par ailleurs entièrement dans son oeuvre.

En 1903, il publie *L’Age d’or*, qui ne sera suivi qu’en 1922 par *La Belle journée*, composée en réalité dès 1908.

Plein d’aversion pour les Ecoles et les Académies, il ne concourut jamais aux Jeux floraux de Toulouse. Pourtant, en 1924, c’est pour un concours qu’il composa *l’Ode aux jeunes filles de Vendôme pour qu’elles aillent récitant Ronsard aux bords du Loir*.

Il écrivit également un livre sur Corot, publié en 1925. Sa traduction des *Bucoliques* de Virgile, illustrée de bois de Maillol, est parue après sa mort, en 1928, de même qu’un ultime recueil de poésie, *Les Plaisirs et les regrets* (1929).

Par ailleurs, on trouve de lui des pièces éparses dans diverses revues : *La Tramontane*, *Le Bon plaisir*, *Le Mercure de France*, *La Muse française* (pour laquelle il écrivit des chroniques mensuelles), *La Minerve française*, *Les Marges* (études critiques de 1909 à 1914), *La Revue universelle*. Il a également collaboré à *L’Effort*, à *La Revue*

³⁹ In *Le Bon plaisir*, op. cit., p. 38.

⁴⁰ In *Le Bon plaisir*, op. cit., p. 92.

⁴¹ Pol Neveux, op. cit., p. 31.

provinciale, La Renaissance française, Poésie, L'âme latine, *La Revue du siècle* et d'autres encore que nous ne pouvons toutes citer.

Essentiellement connu comme poète, il était également peintre. Il participa à plusieurs expositions parisiennes, notamment au Salon des Indépendants de 1908, où il présenta deux toiles. Voici ce que dit Paul Mesplé de cette facette de sa personnalité :

“Il existe un parallélisme évident entre l'oeuvre peinte de Lafargue et son oeuvre poétique. Dans l'une comme dans l'autre, égale sincérité, même souci d'exprimer les élans d'un coeur passionné de vie qu'enthousiasme les magnificences de la nature, le charme des jardins, la beauté des femmes, et qui demeure vibrant jusque dans ses ombres.”⁴²

Néanmoins, en peinture plus peut-être encore qu'en poésie, il était peu porté à produire son oeuvre devant le public. C'est après sa mort, le 15 avril 1928, qu'eut lieu une exposition de peintures et de dessins de Marc Lafargue.

Il aimait la peinture et la sculpture, admirait beaucoup Aristide Maillol et François Lucas.

Enfin, il s'est parfois impliqué politiquement pour défendre sa chère cité toulousaine. Il a ainsi défendu l'hôtel de Loubens menacé par la percée de la rue Ozenne, ainsi que le Pont-Neuf et le paysage des hôpitaux militaires, eux aussi mis en péril par les projets d'urbanisme.

2. 1. 1. 2. Louise Ouradou, poétesse méconnue

⁴² Paul Mesplé, *A travers l'art toulousain, hommes et oeuvres*, Tournier, Gamelin, Foulquier, François Lucas, Louis de Planet, Marc Lafargue, Paul Bernadot, Maillol, Toulouse, éd. du Musée des Augustins, 1942, p. 79.

En dépit de mes efforts, il m'a été impossible de réunir des renseignements conséquents sur la vie de cette poétesse ariégeoise de la fin du XIXe siècle.

Les dictionnaires d'auteurs, même régionaux ou spécialisés comme celui de Jean Fourié⁴³, ou de contemporains comme celui de Gustave Vapereau⁴⁴, n'y font aucune allusion.

L'Institut d'études méridionales de Toulouse, le Centre International de Documentation Occitane de Béziers lui-même (qui avait pourtant conseillé à la bibliothèque municipale de Toulouse l'achat de ce lot de manuscrits...) n'ont pu me renseigner davantage sur la personnalité et l'action de cette discrète amie des Muses et des poètes. Quant au Fonds régional de la bibliothèque d'étude de Toulouse, il achète de façon exhaustive ce qui paraît sur la région Midi-Pyrénées, aussi bien en livres qu'en périodiques, mais une de ses lacunes importantes est le domaine de la biographie ; et de toute façon, il semble bien qu'aucun ouvrage du type dictionnaire ou monographie régionale ne mentionne Louise Ouradou, puisque le C.I.D.O. lui-même, pourtant bien documenté, n'en a pas trouvé trace.

Voici donc le peu que l'on peut savoir d'elle, à travers sa propre correspondance et ses papiers.

La mère de Louise, Rosa, était d'origine espagnole. Son père, Paul Ouradou, qui s'adonnait aussi à la poésie, mourut en 1867. Elle avait trois soeurs. L'une, déjà mariée lorsque débute la documentation dont nous disposons (c'est-à-dire en 1866), est évoquée par ses correspondants sous le nom de Mme Nauzières. Les deux autres, Isabelle et Marie, restèrent plus proches d'elle. Isabelle se maria, devenant Mme Delbosc, et Marie mourut assez jeune. Louise elle-même resta célibataire, consacrant toute sa vie à sa mère, à son amour de la poésie et à sa foi catholique.

Ses correspondants ne cessent de vanter sa douceur, sa bonté, son intelligence et sa grande sensibilité.

⁴³ Jean Fourié, *Dictionnaire des auteurs de langue d'oc (de 1800 à nos jours)*, Paris, 1994.

⁴⁴ Gustave Vapereau, *Dictionnaire universel des contemporains...*, 5e ed., Paris, Londres, Hachette, 1880.

Dans un des textes qui se trouvent dans les papiers de Louise Ouradou acquis par la bibliothèque municipale de Toulouse, des épreuves de l'ouvrage de Félix Klein, *La Découverte du vieux monde par un étudiant de Chicago*⁴⁵, l'auteur évoque "tante Louisa" et son caractère. Le portrait qu'il en dresse est déjà tardif, puisqu'il date de 1906, mais néanmoins très intéressant :

"Ses soixante ans lui ont laissé plus de fraîcheur et plus de grâce que je n'en ai admiré chez pas une jeune fille. C'est de la bonté, de la poésie, de l'innocence intelligente, une habitude prise d'exister pour les autres, une finesse, une transparence d'âme qui fait deviner comment les anges se voient et se parlent."

Plus loin, il évoque son goût de la poésie :

"Elle s'était adonnée à la poésie ; elle avait fait de jolies pièces qu'elle envoyait aux concours de Toulouse et de Montpellier pour avoir des médailles, des couronnes, des palmes, à déposer sur les genoux de sa mère. Avec le souffle de celle qu'elle aimait, s'éteignit l'inspiration de la douce enfant. La plus récente des pièces qu'elle m'a fait lire sur le cahier jauni date d'il y a vingt années ; elle exprime l'inquiétude du mal qui menace la mère adorée et dont elle va mourir. Sauf quelques-uns des vers récompensés et qui ont paru en de modestes recueils, tous les petits trésors de Louisa sont restés dans l'ombre."

D'après ce texte de Félix Klein, il semblerait que Louise ait cessé d'écrire après la mort de sa mère. Auparavant, elle participa à des concours poétiques dans lesquels elle remporta des prix, notamment à Béziers en 1881⁴⁶. Elle collabora également à quelques revues savantes, comme l'attestent à la fois ce même texte de Félix Klein et ses

⁴⁵ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 2859, F. 79-107.

⁴⁶ D'après une lettre de Jean-Louis Alibert datée du 18 mai 1881 et qui la félicite pour son succès (Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 2856, F. 1).

papers personnels⁴⁷, mais nous n'avons pu en retrouver de trace précise avec les moyens et le temps dont nous disposions.

Sa correspondance montre par ailleurs ses liens avec divers félibres et hommes de lettres, notamment Gabriel Azaïs, secrétaire général de la Société archéologique et littéraire de Béziers, avec lequel elle entretint de 1868 à 1877 (pour ce que nous avons conservé à tout le moins) une correspondance plus qu'assidue⁴⁸. Le poète occitan Jean Monné semblait la tenir en grande amitié et lui adressa nombre de poèmes dédiés rédigés en provençal⁴⁹. Les lettres d'Achille Maffre de Saugé, directeur de la *Revue du Monde latin*, sont également présentes en nombre conséquent dans les papiers de Louise Ouradou⁵⁰.

2. 1. 2. Les manuscrits en eux-mêmes.

Les deux lots de manuscrits dont il s'agit ici, ceux de Marc Lafargue et de Louise Ouradou, ont été acquis par la bibliothèque municipale de Toulouse auprès de deux libraires distincts⁵¹ en 1992. Faute de temps et de disponibilité du service du Fonds patrimonial, leur traitement avait été différé jusqu'au stage que j'ai effectué cet été 1996.

L'achat des manuscrits Marc Lafargue a été dicté par la renommée locale de ce poète toulousain, chantre de sa ville et de son pays. En 1961 avait déjà été acquis un ensemble de poèmes publié en 1903 dans *L'Age d'or*⁵², et on a vu que la bibliothèque municipale conservait également trois cent trente-sept volumes ayant appartenu à Marc Lafargue et entrés dans les collections par don en 1961.

⁴⁷ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 2856, F. 20 : nomination de Louise Ouradou comme membre correspondant du *Rossignol*, organe des jeunes littérateurs.

Ms 2857, F. 74 : lettre de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales envoyant à Louise son diplôme pour son poème *L'Enfant imprudent*.

Ms 2861, F. 3 : diplôme d'accessit de la Société poétique méridionale attribué à Louise Ouradou pour son poème *Les Voix d'en bas*.

⁴⁸ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 2854.

⁴⁹ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 2859, ms 2861 (7).

⁵⁰ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 2856, 2857, 2858, 2860, 2861.

⁵¹ Librairie Le Minotaure (Le Crès) pour Marc Lafargue, Philippe Sérignan (Avignon) pour Louise Ouradou.

⁵² Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 1739.

Quant à l'acquisition des manuscrits Louise Ouradou, elle a été faite, comme nous l'avons déjà signalé, sur recommandation du C.I.D.O. de Béziers, dans une optique régionaliste plus large et parce qu'aucune autre bibliothèque publique de la région ni le C.I.D.O. lui-même n'avait apparemment alors les moyens de l'acquérir. D'autre part, cet ensemble venait compléter le fonds de la bibliothèque municipale renfermant déjà des autographes de félibres comme Jasmin, Frédéric Mistral, Antonin Perbosc, Prosper Estieu, Auguste Fourés, Jean Anglade, Philadelphe de Gerde...

Les manuscrits Marc Lafargue et Louise Ouradou se présentaient sous des aspects différents.

Pour ce qui est de l'ensemble Marc Lafargue, appelé "lot de correspondance" sur la facture du libraire vendeur, il s'agissait d'une masse de papiers plus ou moins en vrac : ils semblaient en fait avoir été classés puis dérangés à une époque indéterminée, de sorte que ce classement primitif ne demeurait qu'en grandes lignes. Cependant, lorsque j'ai eu à les prendre en charge, une ébauche de classement avait déjà été réalisée par Jocelyne Deschaux, conservateur du Fonds patrimonial sous la direction de qui j'ai effectué ce travail. Cette masse comprenait, outre effectivement de la correspondance, vingt-six carnets, des brochures, des brouillons de poèmes, d'abondantes notes de cours (un total de 612 feuillets) et des papiers personnels et familiaux variés. Les différentes pièces se trouvaient donc séparées selon ces grandes catégories, avec en sus quelques dossiers de correspondance déjà établis. Dans l'attente d'un classement plus précis et d'un inventaire, l'ensemble de ces documents avait été placé dans des chemises et dans des boîtes de conservation de carton neutre.

L'ensemble Louise Ouradou, lui aussi étiqueté "lot de correspondance", répondait mieux à cette dénomination : mis à part deux albums et quelques documents, l'essentiel est effectivement constitué de lettres. Les albums eux-mêmes, deux volumes noirs dans lesquels Louise et sa soeur avaient collés divers souvenirs d'amis et de parents⁵³, contiennent nombre de cartes et de lettres émanant de ces personnes. D'un point de vue matériel, on avait neuf volumes reliés : albums mais aussi lettres rassemblées en recueils par Louise Ouradou elle-même, comme le prouvent les étiquettes

⁵³ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 2862 et 2863.

écrites de sa main, collées sur certaines de ces reliures réalisées dans son village ariégeois de Brassac. A côté de cela, un tas de papiers divers se trouvait, en vrac, dans une chemise cartonnée. La totalité des documents, reliés ou non, était encore placée dans le carton ayant servi à leur expédition par le libraire.

2. 2. Les différentes opérations de traitement et de classement

2. 2. 1. Enregistrement des manuscrits et estampillage

Lors de l'arrivée à la bibliothèque de manuscrits, le premier travail à faire, après avoir vérifié la concordance entre la commande passée et le colis effectivement reçu, consiste à enregistrer le document, c'est-à-dire à lui donner un numéro d'inventaire qui permettra ensuite de le retrouver sans erreur possible et de suivre son histoire à la bibliothèque. On inscrit dans le registre d'inventaire la date d'entrée, la description bibliographique du document, son prix, et même d'autres renseignements comme son origine (nom du libraire, don, etc). Le numéro d'inventaire en lui-même est porté, outre sur le registre d'inventaire, sur le document qu'il identifie et sur la facture qui lui correspond.

Chaque document doit ensuite être estampillé avec un tampon de la bibliothèque. Ceci est particulièrement important pour les manuscrits qui se présentent sous forme de feuillets volants, plus aisés à subtiliser ou à égarer qu'un volume relié. Bien entendu, il ne faut pas omettre les enveloppes contenant les correspondances, si faciles elles aussi à dérober et qui peuvent tenter des amateurs d'autographes ou tout simplement de philatélie !

Les tampons sont choisis de petite taille, et utilisés avec des encres indélébiles et non acides. On évite évidemment de pratiquer cet estampillage à un endroit qui gênerait la lecture du document ou gâcherait son esthétique. La Direction du livre et de la lecture diffuse d'ailleurs une note technique très précise sur l'estampillage⁵⁴, à laquelle on peut se reporter.

⁵⁴ France, Direction du livre et de la lecture, *Note technique n° 93-622*.

Dans le cas des manuscrits Marc Lafargue et Louise Ouradou, ces deux opérations d'enregistrement et d'estampillage avaient déjà été réalisées lors de l'arrivée à la bibliothèque des documents. Dans la mesure où cette arrivée, comme je l'ai déjà signalé, datait déjà de quelques années lorsque j'ai eu à m'occuper de ces lots de manuscrits, cette précaution était indispensable, et permettait d'attendre ensuite plus sereinement d'avoir le temps de s'occuper de la suite des opérations.

2. 2. 2. Classement et foliotation

Les manuscrits acquis par les bibliothèques arrivent parfois en vrac, parfois déjà classés, parfois apparemment sans classement mais avec en réalité un certain ordre interne.

La première situation nécessite de la part du catalogueur un énorme effort pour "rentre" dans la documentation. Il faut commencer par parcourir l'ensemble des pièces, prendre des repères avant de pouvoir envisager la mise en place d'un quelconque plan de classement.

Le deuxième cas de figure, en apparence idéal, l'est en réalité beaucoup moins qu'il n'y paraît, car le classement préétabli peut être fantaisiste et peu commode d'utilisation. Nous verrons plus loin les problèmes que pose son respect quand il s'agit d'un classement dû à l'auteur ou au possesseur même des manuscrits. Néanmoins, ce préclassement peut aussi parfois être très bon : c'est le cas de celui effectué pour la correspondance de José Cabanis, entrée dans les collections en 1995, et qui avait été préalablement traitée par les Editions Sables, intermédiaires dans ce don entre l'écrivain et la bibliothèque municipale de Toulouse.

Enfin, la troisième situation s'apparente de fait un peu à chacune des deux premières : il faut parfois beaucoup de temps pour comprendre cet ordre interne qui n'est pas décelable au premier coup d'oeil, et il peut également se révéler impropre et gênant pour le catalogage et la consultation.

Pour le classement de ces manuscrits modernes ou contemporains, il n'existe pas de norme stricte, mais on peut s'aider de plusieurs documents. Le plus ancien date de

1884 : il s'agit du texte de Léopold Delisle intitulé "Note sur la rédaction des catalogues de manuscrits"⁵⁵. Beaucoup plus près de nous, la Direction du livre et de la lecture a diffusé en juin 1980 des directives pour le classement et l'indexation des manuscrits modernes et contemporains⁵⁶, lesquelles s'inspirent des usages de la Bibliothèque nationale de France. Enfin, dans l'ouvrage collectif *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises*, Pierre Gasnault consacre plusieurs pages à ce problème⁵⁷.

En dépit de l'absence de normes uniformes, il est bon de suivre quelques règles simples, ne serait-ce que parce qu'il est souhaitable d'oeuvrer à l'intérieur d'un cadre descriptif commun à tout le catalogue, qu'il soit local ou collectif. La Direction du livre et de la lecture propose ainsi de classer les documents dans l'ordre suivant :

- oeuvres
- carnets (notes, journaux intimes)
- correspondance active puis passive
- varia (documents personnels, papiers de famille, etc).

Il faut donc impérativement commencer par un tri simple pour parvenir à sérier les catégories susdites si cela n'est pas déjà fait lorsque les documents parviennent à la bibliothèque : on sépare oeuvres, correspondance et autres papiers.

Les brouillons d'oeuvres sont triés selon ce qui a été publié ou non, et il faut pour cela effectuer des recherches bibliographiques sur l'auteur. Dans le cas de Marc Lafargue, j'ai exploré les éditions de ses oeuvres conservées à la bibliothèque municipale de Toulouse, ainsi que les revues dans lesquelles il avait publié et dont je pouvais disposer, le tout en comparant la version manuscrite du texte et la version imprimée.

Pour les lettres, il faut s'efforcer d'identifier les correspondants. Les lettres adressées à une même personne sont classées dans l'ordre alphabétique des

⁵⁵ Léopold Delisle, "Note sur la rédaction des catalogues de manuscrits", in *Bulletin des bibliothèques et des archives*, tome I (1884), pp. 94-109.

⁵⁶ France, Direction du livre et de la lecture, Service des bibliothèques publiques, *Règles pour la rédaction des notices de manuscrits modernes*, Paris, DLL, 1980, 35 p.

⁵⁷ Pierre Gasnault, "Les manuscrits", pp. 95-108, in *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises*, Villeurbanne, Presses de l'E.N.S.B., 1983.

correspondants et pour chacun d'eux dans l'ordre chronologique. Bien entendu, il y a exception si tout un ensemble de lettres concerne un même sujet, ou si elles sont déjà reliées dans un ordre différent de celui préconisé. Si beaucoup de correspondants n'ont adressé qu'une seule lettre, on peut préférer un classement chronologique, quitte à constituer à part des dossiers pour les correspondants assidus. Pour Marc Lafargue, c'est cette méthode mixte qui a été adoptée, avec un classement chronologique et en parallèle une série alphabétique de dossiers par correspondants. Les manuscrits Louise Ouradou posaient davantage de problèmes dans la mesure où la plupart des lettres étaient déjà reliées dans un certain ordre.

Les papiers personnels sont classés si possible chronologiquement.

Une fois l'ordre des pièces et de leurs feuillets bien établi vient la foliotation. C'est, là encore, une tâche fondamentale dans le cas de feuillets détachés : il est essentiel de ne pas en perdre, et aussi de ne pas mélanger l'ordre des feuillets, qu'il soit préexistant ou établi à la suite du classement qui accompagne l'inventaire. Cet ordre peut en effet avoir été indiqué par l'auteur lui-même, ou être retrouvé dans l'oeuvre publiée si elle existe, mais aussi être à déterminer à partir du manuscrit seul. C'est parfois un travail délicat, notamment lorsqu'il existe plusieurs états d'un même texte dont les feuillets sont mélangés. J'ai rencontré ce cas pour le manuscrit des *Antibel*, oeuvre d'Emile Pouvillon retravaillée par Marc Lafargue pour être portée à la scène⁵⁸ : pour une même scène, Marc Lafargue avait écrit successivement diverses versions, et il n'a pas été aisé d'en reconstituer l'ordre.

La foliotation permet également de prévoir la réunion ultérieure des feuillets en volumes reliés. Elle est évidemment moins utile dans le cas d'un volume déjà relié, mais peut servir au chercheur qui, par exemple, citera dans ses publications la lettre des feuillets X-Y, laquelle pourra ainsi être aisément retrouvée par ses lecteurs désireux d'aller plus loin.

2. 2. 3. Catalogue et index

⁵⁸ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 2847 (25).

Le catalogue et son corollaire l'index sont la condition sine qua non à la mise en circuit du document dans la bibliothèque. En effet, sans catalogue, quel lecteur connaîtra les richesses du fonds et aura seulement l'idée de demander la consultation de tel ou tel manuscrit ? Quant à l'index, il permet de retrouver plus aisément tous les documents concernant une personne, un auteur donnés, ou bien un thème particulier abordé dans ces documents.

Le catalogue est constitué de l'ensemble des notices des manuscrits qui ont été classés et auxquels on a attribué une cote.

En introduction des directives de la Direction du livre et de la lecture que nous avons déjà mentionnées, Marcel Thomas, inspecteur général de Bibliothèques, avoue :

“Les documents désignés d'une façon générale par le terme de “manuscrits” sont de nature très variée, tant par leur date et leur contenu que par leur forme matérielle. Leur description catalographique ne peut donc être assujettie à des règles aussi strictes et précises que celle des divers types de publications imprimées (livres, périodiques, etc...)”.

Le catalogueur de manuscrits conserve donc une assez grande liberté pour l'établissement des notices, qui varieront en fonction du type de document qu'il traite et aussi du temps dont il dispose. Mais là encore, la plus grande cohérence possible est à rechercher dans la forme, tout au moins à l'intérieur d'un même catalogue. Ceci s'avère d'autant plus important qu'il faut aujourd'hui envisager le passage de ces notices dans un format informatisé, qui nécessite une grande rigueur et exige que les mêmes données figurent toujours au même emplacement, dans le même champ. Même s'il s'agit seulement d'envisager un catalogue papier dans un premier temps, la perspective de l'informatisation doit être prise en compte afin de faciliter une reconversion ultérieure.

La notice sera ainsi toujours composée d'une vedette, d'indications relatives au contenu, et d'une description matérielle (date, matière, reliure, état). On peut

éventuellement y ajouter des références bibliographiques, par exemple l'indication de la publication d'une oeuvre. Pour ma part, j'ai choisi de mentionner ce type d'indication dans le corps même de la notice, à la suite du titre de l'oeuvre ou de la pièce concernée. Les précisions de contenu seront plus ou moins détaillées : dans le cas de correspondance par exemple, on peut donner feuillet par feuillet l'ensemble des lettres, ou bien se contenter de "tant de lettres de telle personne". Ceci est à juger en fonction du nombre de pièces et de leur intérêt propre. La provenance du document et sa date d'achat peuvent également se révéler des indications précieuses.

Quant à l'index, il faut notamment y faire figurer tous les correspondants, même si dans le catalogue il n'avait pas été possible de détailler toutes les lettres. C'est le choix que j'ai fait dans le cas des lettres adressées à Louise Lafargue (soeur de Marc), ou encore pour l'album amicorum de Louise Ouradou : la mention de tous les correspondants ou contributeurs aurait démesurément alourdi un inventaire déjà détaillé, mais en revanche il m'a semblé intéressant pour les lecteurs de pouvoir les retrouver de façon exhaustive par l'index.

2. 2. 4. Reliure et conditionnement

Les manuscrits constitués de feuillets volants pourront être montés sur onglets et reliés, si du moins la bibliothèque en a les moyens, ce qui est loin d'être toujours le cas. Les volumes ainsi constitués ne devront pas être trop épais, pour des questions de solidité (350-400 feuillets maximum). Et surtout, le relieur doit prendre garde à ne cacher aucun élément important du document.

Si cette reliure ne peut se faire, les manuscrits en feuillets sont conservés dans des boîtes neutres aux dimensions adaptées, sur lesquelles on prend soin d'indiquer la cote et le contenu, de manière succincte. A l'intérieur de ces boîtes, des chemises peuvent séparer des ensembles distincts, et elles porteront l'indication du nombre de

feuilletés contenus, en sus d'un titre et du rappel de la cote. Ainsi, pour les manuscrits Louise Ouradou, la majorité de la correspondance était déjà reliée à son arrivée à la bibliothèque, et restera telle quelle. Mais pour ce qui subsistait en vrac, il n'est pas envisagé pour l'instant de reliure. De même, dans l'immédiat du moins, les papiers Marc Lafargue resteront conservés dans des chemises de papier neutre.

Les adhésifs choisis pour étiqueter soit les chemises, soit les boîtes ne doivent pas comprendre de colle de la famille des PVC (chlorure de polyvinyle), qui risquent d'attaquer le document.

Les manuscrits en feuilles peuvent être mis sous mylar transparent, un matériau qui garantit par sa stabilité chimique une bonne conservation. Sans doute cette solution sera-t-elle choisie pour protéger les planches de fleurs séchées présentes dans les papiers Louise Ouradou.

Enfin, le stockage à plat des boîtes est préférable pour éviter la déformation des documents à l'intérieur. Dans la pratique, cette solution prend beaucoup de place, puisqu'on ne peut guère non plus empiler les boîtes. On prendra donc plutôt garde à placer les documents dans des boîtes aux dimensions requises, ni trop pleines ni trop vides, de sorte que, même si lesdites boîtes doivent rester debout, les manuscrits ne s'abîmeront pas.

2. 2. 5. La restauration

La restauration peut être considérée comme "le constat d'échec de la conservation idéale"⁵⁹. Effectivement, on pourrait penser qu'un document conservé dans des conditions optimales ne devrait pas avoir besoin de passer par cette phase. Mais dans la réalité, plusieurs facteurs font qu'elle se révèle souvent utile.

⁵⁹ Jocelyne Deschaux, "La restauration", p. 305, in *La Conservation. Principes et réalités*, sous la direction de Jean-Paul Oddos, Paris, éditions du Cercle de la Librairie, 1995.

En premier lieu, les manuscrits peuvent entrer à la bibliothèque dans un état déjà dégradé, et nécessiter une restauration avant même de pouvoir être communiqués pour la première fois aux lecteurs. Par exemple, dans le cas des albums Louise Ouradou, les fleurs séchées des albums et des collages ont tendance à s'effriter et à se détacher de leur support. Une consultation de ces documents en l'état conduirait inéluctablement à leur destruction. Avant de les mettre entre les mains de lecteurs, il faut donc trouver une solution pour les protéger, par exemple en enveloppant les planches incriminées de mylar.

D'autre part, même si les manuscrits entrent dans les collections en parfait état, ils seront fatalement amenés à s'abîmer dans une plus ou moins grande mesure. Quelles que soient les précautions prises, la manipulation et la consultation des manuscrits entraîne une dégradation. Et les laisser dans leur boîte n'est même pas une solution, car - outre le fait qu'ils ne serviraient alors à rien -, ils portent souvent en eux-mêmes des germes de destruction : les encres modernes peuvent s'effacer avec le temps, le papier se jaunir, les colles ou autres matières utilisées par les auteurs sur leurs manuscrits attaquer les feuillets.

Ceci dit, il ne faut pas en conclure que tous les documents doivent faire l'objet d'une restauration. Cette opération ne doit être décidée qu'en cas de stricte nécessité, et ce non pas seulement pour des questions financières et de temps, comme on pourrait le croire, mais aussi pour des raisons de déontologie : toute restauration est en effet en même temps une atteinte à l'intégrité du document, et il faut juger si l'état du manuscrit en vaut vraiment la peine.

De plus, l'utilisation à laquelle est destiné l'ouvrage restauré et sa conservation peuvent être des limites à la restauration : un document abîmé, très consulté mais se trouvant par ailleurs dans de nombreuses bibliothèques, peut faire l'objet d'un microfilm plutôt que d'une restauration. Même dans le cas d'un manuscrit contemporain, par nature la plupart du temps unique, le microfilm peut être une solution envisageable. Il faut savoir faire des choix, et ne restaurer que l'indispensable.

Par ailleurs, toute restauration doit être soumise au Conseil national scientifique du patrimoine des bibliothèques publiques⁶⁰. L'avis du Conseil est facultatif si les fonds concernés sont communaux.

La bibliothèque municipale de Toulouse a la chance de posséder son propre atelier de restauration, E.R.A.S.M.E. (Ensemble de Restauration et d'Aide à la Sauvegarde de la Mémoire Ecrite). Il est abrité dans des locaux municipaux mais fonctionne avec des restaurateurs d'Etat. Il travaille également pour d'autres bibliothèques, municipales ou universitaires, de sorte qu'il ne peut en fait réaliser que dix à quinze grosses restaurations chaque année pour la bibliothèque municipale de Toulouse.

Bien entendu, une restauration lourde n'est pas toujours nécessaire : le document pourra souvent se contenter d'une simple réparation, assez rapide et simple à effectuer. Dans le cas de manuscrits contemporains, mis à part les soins que peuvent parfois nécessiter les reliures, les dégradations concernent plutôt des feuillets déchirés ou démontés. C'est bien de cela par exemple qu'il s'agit pour les manuscrits Louise Ouradou ou pour certains papiers de Marc Lafargue, non d'une véritable restauration, et ces réparations nécessaires ne seront pas une trop lourde charge.

2. 3. Les principaux problèmes rencontrés

Après avoir détaillé les différentes opérations auxquelles ont été soumis les manuscrits que j'ai classés, ou qui leur seraient encore nécessaires, je voudrais mettre l'accent sur les difficultés essentielles qui se sont présentées à moi pendant ce travail, et qui me semblent être fréquentes dans le traitement des manuscrits contemporains.

2. 3. 1. Connaître les "auteurs"

L'exemple de Louise Ouradou le prouve, il est parfois difficile de réunir des renseignements suffisants sur les personnes dont émanent les documents traités.

⁶⁰ Cette mesure s'applique depuis le décret du 9 novembre 1988 qui soumet les bibliothèques municipales au contrôle technique de l'Etat.

Néanmoins, ce cas est plus rare pour les manuscrits contemporains que pour les manuscrits médiévaux notamment. En effet, généralement, le manuscrit contemporain entre dans les collections parce qu'il émane d'une personne connue pour telle ou telle raison, et il est acheté pour cela même. Mais on peut aussi acquérir un document pour le thème qu'il traite, sans savoir précisément qui l'a rédigé. Et d'autres cas peuvent encore se présenter où l'origine d'un manuscrit entré un peu par hasard est très mal déterminée. Ainsi, parmi les quelques manuscrits que j'ai eu à traiter en marge des deux ensembles Marc Lafargue et Louise Ouradou se trouvaient deux agendas des années 1940 et -1954⁶¹ ; or, ces deux volumes avaient été retrouvés dans un recoin de la bibliothèque, sans que nul puisse dire d'où ils venaient et qui était la personne qui y avait consigné les petits événements de sa vie quotidienne...

Dans la majorité des cas, pour faire une plus ample moisson de renseignements sur les auteurs de manuscrits contemporains, plusieurs ouvrages sont utiles.

Le *Nouveau dictionnaire des auteurs de tous les temps et de tous les pays*, de Laffont-Bompiani (1994), ne peut servir que pour des auteurs d'une certaine renommée : il ne nous a rien enseigné en l'occurrence sur Marc Lafargue, ni a fortiori sur Louise Ouradou.

Le *Dictionnaire de biographie française* est malheureusement incomplet, puisque le dix-septième et dernier tome, publié en 1989, s'arrête à "Humann".

Pour la période allant jusqu'à la première moitié du XIXe siècle, on peut utiliser la *Biographie universelle ancienne et moderne* de Michaud, ou la *Nouvelle biographie générale* de Hoefer.

Les Dictionnaires de contemporains peuvent se révéler utiles, tels celui de Gustave Vapereau pour le XIXe siècle, celui d'Imbert et autres pour le XXe siècle, le *Who's who in France*. On citera encore des dictionnaires spécialisés par thèmes, comme le *Dictionnaire des parlementaires français*, ou par régions comme il en existe beaucoup.

⁶¹ Bibliothèque municipale de Toulouse, ms 2852 et 2853.

La *Bibliographie d'histoire littéraire française* d'Otto Klapp, annuelle, permet de lister les ouvrages parus sur un auteur donné, même si son dépouillement est assez long. Elle a donné des résultats pour Marc Lafargue.

Enfin, le fichier matière de la bibliothèque municipale de Toulouse indique les ouvrages qu'elle possède et dans lesquels on parle de Marc Lafargue.

Pour ce qui est des oeuvres des auteurs des manuscrits à traiter, on dispose aussi d'ouvrages de base. Dans le cadre de ce stage, nous avons utilisé la *Bibliographie de la littérature française de 1800 à 1930*, par Hugo P. Thième, qui donne les oeuvres et quelques articles de Marc Lafargue. *La Bibliographie des auteurs modernes de langue française (1801-1949)*, par Talvart et Place, n'a rien donné, mais il faut savoir que cet ouvrage est sélectif, de même d'ailleurs que le précédent.

Pour la littérature régionale, on se retrouve donc souvent démuni. On peut utiliser des travaux déjà réalisés et les catalogues de bibliothèques.

De façon générale, il est certain que les bibliothèques de province sont désavantagées par rapport aux grosses institutions parisiennes, car elles n'ont pas toujours tous les instruments de recherche nécessaires, qu'il s'agisse d'usuels ou de périodiques dans lesquels les auteurs des manuscrits ont pu publier : dans le cas de Louise Ouradou, mes recherches ont été freinées par cette carence. Il est donc essentiel de développer la présence de ces instruments, parallèlement à l'achat de manuscrits, afin de mieux pouvoir traiter ces derniers.

2. 3. 2. L'identification des correspondants

A la difficulté portant sur les "auteurs" même des manuscrits s'ajoute celle qui consiste à identifier leurs correspondants, et c'est là une tâche souvent autrement difficile.

Quand la signature d'une lettre est parfaitement lisible, le problème est mineur : on pourra identifier dans l'inventaire le correspondant en question, et le seul ennui dans le cas d'une personne dont la postérité n'a pas retenu le nom résidera dans l'impossibilité de donner sur elle de plus amples précisions (dates, fonctions). Si au

contraire ce correspondant est tant soit peu connu, on peut obtenir de plus larges informations à son sujet en consultant les dictionnaires biographiques et autres annuaires que nous avons signalés plus haut.

Mais les choses se compliquent avec les écritures “difficiles”, ou encore la signature réduite aux initiales ou au prénom. Là encore, s’il s’agit de gens célèbres ou dont on connaît la familiarité et les liens avec le destinataire, on arrive parfois à retrouver l’auteur de la lettre. La date, le lieu, un en-tête de lettre peuvent y aider. La connaissance de la vie privée de l’auteur, du nom de ses amis et parents est d’une grande aide, et l’on voit quelle importance il y a à connaître au mieux sa biographie.

En présence d’une lettre non signée, la difficulté est à son comble. Des attributions ont pu être proposées et inscrites sur le document ou sur une chemise renfermant la pièce, mais il ne faut jamais les croire d’emblée. Si on le peut, on comparera les écritures de la lettre en cause avec d’autres effectivement dues à la personne proposée. Il arrive d’ailleurs que dans un même ensemble, certaines lettres d’une même personne soient signées et d’autres pas : la comparaison des lettres non identifiées avec l’ensemble de celles dont on dispose peut donc s’avérer fructueuse. Mais en tous les cas, pour avancer une attribution, il faut connaître avec certitude l’écriture de l’auteur supposé du document.

Néanmoins, il faut souvent renoncer, en dépit de la meilleure bonne volonté, à identifier l’ensemble des correspondants. D’ailleurs, le catalogueur, qui souvent n’est pas spécialiste, ne peut se permettre de passer trop de temps sur cette tâche, et doit se résoudre à la laisser en partie au chercheur futur qui se penchera sur ces manuscrits. Une autre solution consiste à se faire aider d’un éventuel spécialiste de la question ou de l’auteur des manuscrits, s’il en existe. Ainsi, à la bibliothèque municipale de Toulouse, le fonds Antonin Perbosc a été classé avec l’aide d’une spécialiste de la littérature occitane.

2. 3. 3. Un classement d’origine problématique

Comme on l’a déjà évoqué plus haut, classer des manuscrits peut être une opération délicate, mais plus gênant encore est parfois un classement préexistant qui se

révèle médiocre sans que l'on puisse y remédier. Ainsi, dans le cas de la correspondance de Louise Ouradou, certaines lettres ont été montées sur onglets et reliées dans un ordre chronologique. Or, on relève des erreurs dans cet ordonnancement. Et alors que toutes les lettres d'un correspondant sont rassemblées en un même endroit, une oubliée émerge parfois de façon isolée au milieu d'un autre ensemble. Que faut-il faire en pareil cas ? Démonter les feuillets pour les replacer dans l'ordre que l'on juge correct, ou bien respecter le classement initial qui, apparemment, est l'oeuvre de Louise Ouradou elle-même ? On ne peut que choisir la première solution, mais tout en restant médiocrement satisfait.

Mais la volonté même de respecter ce classement originel se heurte parfois à des difficultés insurmontables. Toujours pour Louise Ouradou, on remarque que certains de ses papiers portaient des traces d'onglets, laissant supposer qu'ils avaient un temps fait partie des volumes reliés. Et en effet, dans lesdits volumes, on constate de nombreuses lacunes et vides. Cependant, il n'a pas été possible de déterminer où se trouvaient exactement à l'origine ces feuillets. De même, certains collages de cartes, lettres et fleurs proviennent visiblement des albums, sans que l'on puisse davantage leur y restituer une place sûre. Il a donc fallu se résoudre à laisser ces feuillets en l'état, à part dans des chemises, plutôt que de risquer un classement qui aurait trahi la volonté de l'auteur et se ferait qui plus est passer pour son oeuvre.

De même, pour certaines ébauches de textes de Marc Lafargue comme l'Histoire de Julie, il a bien fallu établir un ordre des feuillets, mais sans aucune certitude puisque le texte ne présentait pas vraiment de déroulement net.

3. De l'intérêt pour le manuscrit contemporain et de son usage en bibliothèque.

3. 1. Les conditions de conservation : dangers et remèdes

3. 1. 1. Les ennemis de la conservation des manuscrits

La plupart des dangers qui guettent les manuscrits contemporains conservés dans une bibliothèque sont en fait les mêmes que ceux qui menacent les livres imprimés. Dans “La conservation des manuscrits”⁶², Françoise Fliedner les résume ainsi :

“Les fibres végétales sont atteintes par l’hydrolyse de la cellulose, l’action corrosive des acides, les modifications photochimiques dues aux rayons solaires. Les insectes et les rongeurs dévorent les matières organiques. Le feu détruit tout ce qui est combustible. Les encres pâlisent et s’effacent, les papiers s’effritent, les parchemins et les cuirs se recroquevillent et se craquellent.”

Elle distingue ensuite quatre grandes classes d’agents de détérioration, que nous allons reprendre : l’environnement, la mauvaise qualité des matériaux constitutifs des documents, les méfaits dus à l’homme, les sinistres naturels ou accidentels.

Dans l’environnement des manuscrits, plusieurs facteurs sont à prendre en compte.

A la lumière, la cellulose contenue dans le papier subit des modifications chimiques, ce qui rend ledit papier cassant et jaune. Les encres métallogalliques peuvent pâlir, ainsi que les pigments organiques utilisés dans les enluminures. Les encres modernes ne sont pas plus stables. Le temps d’exposition et le niveau d’éclairement jouent dans l’étendue de la dégradation, ainsi que la chaleur ou l’humidité qui accentuent les effets nocifs de la lumière.

Le papier et le parchemin, matériaux hygroscopiques, sont très sensibles à l’humidité relative⁶³. Ils gonflent lorsqu’ils absorbent de l’humidité et se rétractent lorsqu’ils la libèrent, d’où des changements dimensionnels très néfastes notamment pour les enluminures qui se décollent du support. L’humidité et la chaleur favorisent en outre la germination des spores des champignons et la prolifération des bactéries.

⁶² In Alain Nicolas, éd., *Les Autographes*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1988, pp. 133-148.

⁶³ Rapport exprimé en pourcentage entre le poids de vapeur d’eau effectivement contenue dans un volume d’air donné et le poids maximum de vapeur d’eau que ce volume pourrait contenir à la même température.

La pollution atmosphérique est un problème également grave, certains gaz libérés par le développement industriel et la circulation automobile étant très corrosifs. L'air vicié est chargé en outre de particules très fines (oxydes de fer, carbone, goudron, etc) qui se déposent sur les documents et finissent par avoir une action destructive.

Les champignons papyriques, qui s'attaquent particulièrement aux vieux livres, aux estampes, aux parchemins, aux reliures, sécrètent des pigments qui diffusent dans le papier en laissant des taches. On en compte plus de 600 espèces ! Les bactéries sont moins fréquentes et les dégâts qu'elles causent moindres. En revanche, les insectes redoutables sont nombreux et variés. Quant aux rongeurs, leur présence entraîne des dégâts considérables et rapides.

La mauvaise qualité de certains matériaux joue aussi. Ainsi, il est notoire que les papiers à base de colle de bois, encollés à la colophane en milieu acide, résistent mal aux atteintes du temps. Quant aux papiers contemporains, ils ne valent pas forcément mieux. Les encres sont plus ou moins stables, et en particulier les encres manuscrites de nos écrits contemporains. Le stylo bille peut être attaqué par certains solvants. Quant au crayon à papier, il s'efface facilement. Et on ne sait pas encore comment vieilliront les photocopies et autres textes télécopiés que l'on trouve aujourd'hui dans les papiers d'écrivains.

Les méfaits dus à l'homme ne sont pas les moindres : notes marginales manuscrites gommées, pages découpées ou arrachées, feuillets souillés par des taches de graisse, d'encre de stylo, de crayon feutre ou à bille. Certains dégâts sont dus à des manipulations maladroites lors de l'inventaire, du classement et du rangement : estampillage à des endroits mal choisis, avec des encres inadaptées ; étiquettes sur les reliures, documents mal rangés, trop serrés ou s'écrasant, reliures non traitées se desséchant... D'autres sont dus à des restaurations effectuées avec des produits peu stables. Mais les dégradations physiques les plus fréquentes sont causées par une mauvaise manipulation des documents pendant le transport, la communication, la photocopie ou la photographie.

Enfin, il ne faut pas oublier les sinistres naturels, inondations et feu, parfois également dus à l'imprudence humaine et aux conséquences toujours dramatiques.

3. 1. 2. Précautions et solutions

Pour éviter ou du moins limiter les différents dangers que nous venons d'énumérer, il convient de prendre des mesures particulières.

Comme les imprimés, les manuscrits réclament un local sain, à température et hygrométrie constantes. Le fait qu'ils soient placés à la Réserve permet une meilleure surveillance des conditions climatiques. La température doit être de 18° C (plus ou moins 1° C) avec une humidité relative de 55 % (plus ou moins 5 %). Des fluctuations sont généralement admises dans la gamme comprise entre 16 et 21° C, et 40 et 60 % d'humidité relative, à condition que ces variations ne soient pas brutales mais saisonnières. Pour surveiller le maintien de bonnes conditions, il faut un thermohygrographe, placé à proximité des collections, accessible, loin d'un micro-climat indésirable (comme une bouche d'air), et surtout il convient d'exploiter régulièrement les relevés. Si les conditions s'éloignent trop de la normale, le recours à une climatisation peut être envisagé. A la bibliothèque municipale de Toulouse, la température de la Réserve varie de 15° à 25° au fil des saisons, mais ce de façon très progressive, de sorte que l'on peut considérer cette situation comme encore acceptable, tout en la surveillant de près.

Pour ce qui est de la lumière, il importe de la limiter dans les dépôts, soit par la réduction de la surface des fenêtres, soit par l'interposition de volets ou de rideaux opaques placés à l'extérieur pour éviter l'effet de serre. Il est également possible d'appliquer des films anti-UV sur les vitres. Lorsqu'on utilise des lampes fluorescentes (tubes à néon) ou halogènes, il faut des filtres UV. Les rayonnages seront disposés de façon perpendiculaire aux fenêtres, afin qu'ils ne reçoivent pas la lumière de plein fouet. Les documents sont en outre protégés individuellement par des boîtes adaptées, qui

servent aussi contre la poussière. Enfin, il faut limiter le temps d'exposition (par exemple, tourner régulièrement les pages d'un manuscrit exposé).

La purification de l'air des locaux où sont conservés les manuscrits peut se faire soit par pulvérisation d'eau, soit avec des filtres au charbon actif. L'idéal est aussi de dépoussiérer régulièrement les magasins avec un aspirateur muni d'un filtre absolu, et d'entretenir les reliures en les cirant.

Dans les vitrines d'exposition, on peut disposer des pièges à polluants contenant du charbon actif. En effet, certains matériaux des vitrines (bois, textiles, peintures) peuvent dégager des produits nocifs qui accélèrent la dégradation des documents⁶⁴.

Le fait de prendre certaines précautions pour le conditionnement et le rangement des documents se révèle également très important.

Tout d'abord, si un lot de manuscrits conservé jusque-là dans de mauvaises conditions arrive à la bibliothèque, il peut être prudent de les laisser isolés des autres un certain temps, en observation, pour être sûr qu'ils ne portent pas de germes. Puis, avant de mettre en boîte des manuscrits nouvellement arrivés, on s'assurera de l'absence de trombones et autres agrafes qui peuvent causer bien des dégâts. Le carton des boîtes utilisées doit être dépourvu de lignine et totalement neutre (ou légèrement alcalin). Les manuscrits eux-mêmes doivent être déposés dans des enveloppes de papier également neutre. Si on utilise des adhésifs, il faut éviter qu'ils contiennent du chlorure de vinyle.

Enfin, le rangement sur les rayonnages lui-même ne devra pas trop serrer les boîtes ou les volumes. On peut parfois adopter l'entreposage dans des armoires fermées à clé. Plus généralement dans les bibliothèques possédant une Réserve importante, c'est le local lui-même qui sera fermé et surveillé. C'est le cas à Toulouse, où l'accès à la Réserve est strictement limité et où une alarme se déclenche en cas de chaleur anormale ou de dégagement de fumée.

Quant aux dégradations dues à l'homme, elles peuvent être minimisées par une formation aux pratiques de conservation préventive, qu'il s'agisse d'un programme de formation des personnels ou d'informations auprès des lecteurs. Sensibiliser le

⁶⁴ Astrid-Christiane Brandt, "Les conditions de conservation des collections", in *La Conservation. Principes et réalités*, pp. 167-192.

personnel de magasinage peut notamment consister à montrer comment ne pas dégager les livres des rayons par la coiffe, comment les déplacer convenablement installés dans un chariot, ou encore à donner simplement conscience des dangers. Pour ce qui est des lecteurs, nous verrons dans le paragraphe suivant quelles recommandations il faut leur faire.

Il est évident qu'une bibliothèque a rarement la faculté d'appliquer à la lettre toutes les prescriptions qui rendraient la conservation des manuscrits optimale, mais l'essentiel est de connaître les problèmes et leurs solutions, afin de chercher à atteindre les meilleures conditions possibles avec les moyens disponibles.

3. 2. La communication des manuscrits aux lecteurs

3. 2. 1. Règles générales

Les manuscrits, ainsi que les autres documents de la Réserve et plus généralement du Fonds patrimonial, bénéficient à Toulouse d'une salle de consultation spéciale dans la bibliothèque d'Etude.

La communication des ouvrages y est large, mais pour les préserver des dégâts photochimiques ainsi que de la détérioration des reliures, la photocopie est interdite. On propose en revanche au lecteur de réaliser un microfilm d'où il pourra cette fois tirer des photocopies s'il le désire. Un plan de microfilmage est poursuivi, le microfilm seul étant communiqué lorsqu'il existe. De plus, un microfilm est réalisé systématiquement si un ouvrage de la Réserve doit faire l'objet d'une consultation prolongée par un même chercheur (par exemple, quand un étudiant effectue sa maîtrise sur un manuscrit) ou si l'on constate qu'il est fréquemment demandé par différentes personnes.

La communication elle-même doit répondre à des règles précises, selon les recommandations de la Direction du livre et de la lecture⁶⁵.

⁶⁵ France, Direction du livre et de la lecture, Note technique n° 90-380, *La Communication des documents patrimoniaux*.

Avant de remettre le document au lecteur, il faut s'assurer de l'adéquation de la demande et vérifier qu'il est bien estampillé. Dans le cas de manuscrits constitués de feuilles volantes, on ne communique qu'un carton à la fois afin d'éviter des mélanges.

Pour lutter contre le vol, les lecteurs doivent laisser en échange du document une pièce d'identité, qu'ils ne récupèrent qu'en rendant l'ouvrage. Cette mesure est valable à Toulouse pour l'ensemble des communications dans la bibliothèque d'étude, dans la mesure où les lecteurs n'ont pas besoin de s'inscrire pour consulter un document.

Une fois que le lecteur a l'ouvrage en mains, il doit respecter certaines règles qu'il convient de lui expliquer. Il doit bien sûr s'abstenir de boire et de manger. Il devra utiliser un crayon à papier exclusivement.

Pour les manuscrits en feuilles volantes, la consultation doit se faire à plat, et en prenant soin de ne pas mélanger l'ordre des feuillets. Pour les documents reliés, on utilise un lutrin, horizontal plutôt que presque vertical (le lutrin presque vertical tasse les feuillets vers le bas, ce qui tire sur la couture.) Les ouvrages ne doivent pas être entassés les uns sur les autres, et il ne faut pas s'appuyer dessus, a fortiori ne pas décalquer. On apprendra en outre au lecteur à ne pas ouvrir le livre à 180°, et à l'ouvrir par le milieu pour faire moins travailler le mors.

Le manuscrit ne doit pas être pris à pleines mains, car l'encre manuscrite est très sensible à la graisse que les doigts ont toujours naturellement. On peut même donner au lecteur des gants afin qu'il n'endommage pas l'ouvrage. On s'assure de toute façon qu'il évite le contact prolongé de ses doigts sur le document. Si le document nécessite une étude approfondie, on dépose dessus une plaque ou une feuille de polyéthylène, de rhodoïd ou de plexiglas transparent, ce qui permet au lecteur de se pencher sur le document sans dommage.

Après la communication, l'état du manuscrit doit être vérifié devant le lecteur. Les bulletins de demande sont conservés, non seulement pour les statistiques de communication mais aussi pour identifier les derniers lecteurs. L'idéal serait enfin de vérifier à la sortie sacs et serviettes.

3. 2. 2. Particularités du manuscrit contemporain

Le manuscrit contemporain fait l'objet des mêmes précautions matérielles de communication que les autres. Mais il peut être en outre soumis à des règles particulières de communication.

En effet, certains manuscrits contemporains peuvent être considérés sur le plan du droit comme des archives privées. C'est le cas notamment des correspondances, fréquemment présentes dans les collections. Or, si l'on considère qu'il s'agit d'archives privées (et de fait ces papiers présents en bibliothèque ne diffèrent en rien des correspondances que l'on trouve dans les dépôts d'archives), la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 indique que "les administrations depositaires sont tenues de respecter les conditions de conservation et de communication qui peuvent être mises par les propriétaires." (article 10). La communication éventuelle au public doit faire l'objet d'une clause dans le contrat de don ou de dépôt passé entre l'institution et le donateur ou déposant⁶⁶. En l'absence de règle spécifique pour les bibliothèques, cette loi qui s'adresse aux dépôts d'archives peut et doit servir de référence.

Dans le cas d'un don ou d'un legs, le donateur peut donc émettre des réserves quant à la communication des documents dont il se sépare : interdiction de communiquer avant un laps de temps donné, communication soumise à son autorisation préalable donnée au cas par cas, etc. La bibliothèque qui reçoit ainsi ces documents est obligée de se conformer aux exigences de l'ancien propriétaire. Ainsi, Paul Morand a remis avant sa mort en 1976 à la Bibliothèque nationale le *Journal inutile* qu'il avait tenu jour après jour, avec la clause expresse d'en réserver la communication jusqu'en l'an 2000. Roger Martin du Gard, lui, avait réparti ses papiers dans des malles métalliques avec des dates d'ouverture échelonnées ; celle contenant son journal n'a pu être ouverte par la Bibliothèque nationale qu'en 1978, soit vingt ans après sa mort. Il existe à la bibliothèque municipale de Toulouse un ensemble composé de manuscrits datant de la

⁶⁶ "Les problèmes de communication", in *La Pratique archivistique française*, pp. 398-401.

seconde guerre mondiale, lesquels citent des personnes toujours en vie, et il faut pour les consulter obtenir une autorisation écrite du donataire, M. Latapie.

Bien entendu, si les conditions mises paraissent exagérées à la bibliothèque concernée, libre à elle, encore une fois, de refuser le don...

Il faut cependant noter que la personne qui cède ses papiers à une bibliothèque définit rarement ses conditions, de sorte qu'ils sont implicitement ouverts à tous. Elle peut aussi accorder explicitement la libre communication, comme l'a fait José Cabanis dans le cadre de son don à la bibliothèque municipale de Toulouse. Enfin, dans le cas d'achats, le problème ne se pose pas.

Néanmoins, même en l'absence de restrictions mises par un éventuel donateur, un problème subsiste. En effet, pour ce qui est des correspondances, la divulgation est soumise au respect du droit au secret. Or, celui-ci n'appartient pas qu'au destinataire des lettres qui a pu les céder à la bibliothèque : il appartient également à l'auteur des missives et aux tiers concernés. Mais s'il n'y a pas de restrictions spéciales, les lettres en question seront librement communiquées, sans l'aval explicite des personnes qu'elles peuvent citer ou qui écrivent, et à qui le donateur n'a sans doute pas demandé leur avis ! La communication de ces lettres peut être considérée comme une atteinte à la vie privée dans la mesure où les personnes citées peuvent être encore en vie, elle ou leurs ayant droit.

Un autre problème se pose avec les manuscrits qui sont des brouillons d'oeuvres d'auteurs. Bien que la propriété matérielle ait été cédée, le droit de propriété intellectuelle de l'écrivain demeure entier.

La bibliothèque peut, à l'occasion du contrat de cession s'il existe, prévoir à son profit une cession des droits de reproduction et de représentation pour les publications et manifestations qu'elle pourrait réaliser avec l'accord des ayant-droits. Cela peut être présenté comme une compensation partielle aux frais engagés pour la conservation et la mise en valeur du fonds concerné.

Face à l'usager, si sa demande est à usage privé, on lui demandera de confirmer par écrit cette utilisation restreinte et on apposera un cachet sur la reproduction effectuée. Si son but est commercial, on l'invitera à solliciter une autorisation des ayants-droits.

3. 3. Quelle mise en valeur pour les manuscrits ?

3. 3. 1. L'utilisation par les lecteurs

Les manuscrits, comme les autres documents acquis par une bibliothèque, ne sont pas destinés à la joie égoïste du bibliothécaire ou du conservateur, ni à dormir dans leurs boîtes. Leur finalité est d'être consultés et d'apporter une connaissance, un plaisir aux lecteurs, qu'ils soient simples curieux ou chercheurs.

Or, parmi les manuscrits contemporains, il est certaines pièces en apparence inexploitable, et de façon générale, il est certain que ce type de document attire moins de gens que le manuscrit médiéval enluminé.

Quelle sera donc l'exploitation possible des manuscrits contemporains ?

3. 3. 1. 1. La mode du manuscrit

L'intérêt du public pour les manuscrits contemporains est un phénomène relativement récent, qui ne remonte pas au-delà de la seconde moitié du XIX^e siècle. C'est en effet au moment où furent entreprises les grandes éditions d'oeuvres complètes des romantiques que l'on prit conscience de la valeur des manuscrits de ces auteurs, et que les premières collections privées se constituèrent, en France comme à l'étranger.

Outre la valeur de placement non négligeable qu'ils constituent, les autographes attirent par le lien affectif qu'ils permettent d'établir avec leur auteur. Colette Monceau écrit à ce sujet que "par l'acquisition d'une lettre autographe un lien particulier se crée donc entre l'acquéreur et l'auteur. Il ne s'agit pas seulement d'une affaire d'argent, mais

d'une émotion bien réelle, d'une affaire de coeur. Collectionner les autographes est une démarche d'amour."⁶⁷

Jusqu'à ces derniers temps, les autographes étaient ainsi un marché en expansion. En 1992, Ariane Ducrot pouvait écrire que le nombre de collectionneurs avait été multiplié par deux en cinq ans⁶⁸. Même s'il semble que ce mouvement ait actuellement tendance à s'essouffler, il n'en demeure pas moins un phénomène remarquable, et la preuve de l'attrance du public pour les manuscrits, contemporains notamment.

L'intérêt du public international se porte plutôt sur les hommes très célèbres, les savants, ou bien sur des thèmes comme la musique, les lettres de peintres français. Au niveau national, chacun s'intéresse de préférence aux grands hommes de son propre pays.

Mais tout le monde n'a pas les moyens de devenir collectionneur. Or, sans acheter soi-même, on peut aussi ressentir cette passion pour le manuscrit, qui, objet forgé par l'auteur, nous rapproche de lui et nous retransmet quelque chose de son essence. Les correspondances notamment peuvent flatter la fibre affective des lecteurs en les introduisant dans l'intimité de l'écrivain ou de l'artiste admiré. A tous ceux qui veulent s'y plonger sans pouvoir s'offrir personnellement ces documents, les collections des bibliothèques ouvrent un vaste champ de découvertes et de plaisir.

3. 3. 1. 2. *La recherche*

Que l'on soit ou non sensible à la charge émotionnelle qui se dégage du manuscrit, il faut reconnaître son utilité en tant qu'objet de recherche.

Les manuscrits tels que brouillons d'oeuvres et notes sont les témoins irremplaçables du processus de création littéraire chez un écrivain. Comme l'écrit Madeleine Ambrière, directrice du Centre de Correspondances du XIXe siècle :

⁶⁷ Colette Monceau, in Alain Nicolas, *Les Autographes*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1988, p. 28.

⁶⁸ "Archives personnelles et familiales : statut légal et problèmes juridiques", in *La Gazette des archives*, 1992, n°157, pp. 134-171.

“Où saisir en effet ce que Goethe appelait déjà “l’évolution génétique d’un écrit”, l’éclosion d’un thème, la naissance d’un personnage, les arabesques de l’inspiration ou la dynamique d’une écriture, sinon dans le manuscrit de l’oeuvre, espace conflictuel de l’imaginaire et du réel où s’inscrivent, sous forme d’effacés, de surcharges ou d’additions marginales, les tentations, les hésitations et les repentirs de l’auteur ?”⁶⁹

Les manuscrits littéraires permettent de fait de réaliser des études génétiques, c’est-à-dire d’étudier les textes à l’état naissant, en essayant de comprendre et de modéliser leur genèse en termes de processus. Pour prendre un exemple parmi les manuscrits que j’ai traités, il est intéressant de comparer les brouillons des poèmes de Marc Lafargue et leur version publiée, et d’examiner les variantes qui existent entre les deux états successifs, parfois très éloignés dans le temps. Cette démarche apprend beaucoup sur “l’alchimie de l’écriture”, elle révèle le texte en gestation et permet éventuellement de mieux comprendre celui qui, pensée aboutie de l’auteur, a finalement été choisi pour être publié. Elle peut même se concrétiser par une nouvelle édition de l’oeuvre, édition génétique qui ferait état des variations du texte.

En même temps que sur l’évolution du texte, l’étude génétique renseigne sur le mode de travail et de pensée de l’auteur. Appliquée aux écrits de Balzac, Flaubert ou Zola, cette méthode a ainsi montré comment ils remaniaient leurs textes.

Elle apporte aussi beaucoup quant à la connaissance de l’évolution intellectuelle, voire idéologique de l’auteur dans le temps. Ainsi, on avait souvent observé qu’avant son engagement politique comme leader nationaliste, Maurice Barrès avait déjà, dans *Un homme libre*, écrit des pages ferventes sur la Lorraine française. Or, l’analyse du manuscrit de cette oeuvre a montré que ces pages n’y figuraient pas, et qu’elles ont donc été composées après coup. Cette étude a donc permis de jalonner une évolution idéologique que l’on n’aurait pas pu soupçonner autrement⁷⁰.

⁶⁹ Madeleine Ambrière, "Manuscrits et lettres autographes : une source capitale pour la recherche", in Alain Nicolas, *Les Autographes*, op. cit., p. 35.

⁷⁰ Exemple donné par P. G. Castex, in *Avant-texte, texte, après-texte...*, sous la dir. de Louis Hay et Peter Nagy, Paris, Budapest, 1982, p. 14.

Les correspondances sont elles aussi un outil précieux, et la reconnaissance de leur intérêt se traduit aujourd'hui par un grand essor de leur utilisation dans le monde des chercheurs comme dans celui des simples lecteurs. Les éditions de correspondances se sont multipliées, et ont rencontré un public porté par le goût de l'histoire et de la biographie. Des instituts ont été créés pour se consacrer à leur étude : en 1980 a vu le jour à l'université Paris IV-Sorbonne un Centre de recherche, d'étude et d'édition de Correspondances du XIXe siècle ; l'année suivante, en 1981, le Centre National de la Recherche Scientifique a créé de son côté un groupement de recherches sur les correspondances des XIXe et XXe siècles.

En premier lieu, les correspondances renseignent sur l'auteur même des lettres. Victor Hugo, dans une préface à un *Choix de lettres de Voltaire*, n'écrivait-il pas en 1824 : "C'est toujours dans les lettres d'un homme qu'il faut chercher plus que dans tous les autres ouvrages l'empreinte de son coeur et la trace de sa vie" ? Les lettres révèlent en effet le monde intérieur de l'auteur et la psychologie de l'auteur, qui s'y livre souvent avec un certain abandon. On peut y découvrir l'homme privé, parfois bien différent de sa facette publique. De plus, elles peuvent se révéler une véritable manne pour la connaissance d'anecdotes et d'événements de la vie de leur auteur. Au cours du travail que j'ai effectué sur Louise Ouradou, sa correspondance m'a été fort utile sur ce point, tout particulièrement en l'absence quasi totale d'autres sources : sans ses lettres, je n'aurais presque rien su de cette poétesse.

La lettre apporte certes des informations sur son auteur mais aussi, lorsqu'il s'agit d'un artiste ou d'un écrivain, sur son oeuvre. Ainsi, les lettres de Pissaro sont pleines de précisions sur ses méthodes picturales. La correspondance léguée à la bibliothèque municipale de Toulouse par José Cabanis révèle ses rapports avec le monde de l'édition et évoque largement son travail, qu'il s'agisse de ses romans et essais ou de ses contributions à des publications diverses. Les lettres de Louise Ouradou, dans lesquelles ses correspondants évoquent les poèmes qu'elle leur a fait lire, sont presque l'unique témoignage de son oeuvre.

L'étude d'une correspondance renseigne enfin sur la place de l'auteur dans la société, son comportement vis-à-vis d'elle, et révèle, à travers sa vision personnelle de son époque, la société dans laquelle il évolue. Ainsi, la correspondance de Louise Ouradou, riche en échanges avec des membres du félibrige et en poèmes occitans écrits par eux, est un témoignage de la fertilité de la poésie régionaliste de cette fin du XIXe siècle français. Par leur contenu mais aussi leur forme, les lettres sont toujours le reflet d'une époque et d'une société données, et leur enseignement n'est pas négligeable pour l'historien, même lorsqu'elles n'émanent pas de personnalités ayant joué un rôle prépondérant.

De plus, on considère parfois les correspondances comme un élément à part entière de l'oeuvre d'un l'auteur. Mme de Sévigné n'a-t-elle pas acquis une grande réputation d'écrivain du seul fait des lettres adressées à sa fille ? Les correspondances ont accédé au statut de genre littéraire à part entière, et peuvent donc intéresser les chercheurs pour elles-mêmes. La consultation des autographes est alors indispensable, quand on sait comment les héritiers ont pu remanier les lettres livrées à l'édition au XIXe siècle : l'exemple de Caroline Commanville, nièce de Flaubert, n'est hélas pas une exception. Le manuscrit original est donc le recours nécessaire des chercheurs.

Ces éditions de correspondances peuvent certes se heurter, puisque nous parlons de contemporains, aux problèmes de respect de la vie privée. Mais, pense Madeleine Ambrière, les véritables chercheurs "auront la patience d'attendre, en se contentant de rassembler, classer et répertorier les lettres, comme le fait de manière exemplaire pour la Correspondance d'André Gide l'équipe de Claude Martin, que le temps ait fait son oeuvre, que, dépouillés des contingences de l'actualité et délivrés des passions, les événements et les hommes aient pris leur visage d'éternité."⁷¹

3. 3. 2. La mise en valeur par la bibliothèque : éditions et animation

⁷¹ Madeleine Ambrière, *op. cit.*, p. 46.

Le premier des moyens qui vient à l'esprit pour faire connaître la richesse du fonds de manuscrits contemporains d'une bibliothèque est la rédaction d'un catalogue. Il est d'ailleurs indispensable, on l'a vu, pour que lesdits manuscrits puissent être réclamés et utilisés par les lecteurs.

La meilleure solution consiste à éditer ce catalogue, afin de pouvoir le diffuser hors de la collectivité et de permettre aux lecteurs d'autres bibliothèques, d'autres villes d'en prendre connaissance. Les catalogues collectifs, qu'ils soient sous forme papier ou informatique, sont aussi un formidable outil. Rappelons à ce propos que la bibliothèque municipale de Toulouse participe au projet du Catalogue Collectif Français mis en place par la Bibliothèque nationale de France. Quant à la diffusion de catalogues de bibliothèques sur Internet, elle permet une ouverture inégalée sur l'extérieur.

L'animation est également un bon moyen de faire connaître à un vaste public les richesses d'un fonds.

En effet, les chercheurs viennent peut-être d'eux-mêmes se renseigner sur les collections en fonction de leurs besoins, mais le grand public ignore souvent le patrimoine de ses bibliothèques. Ainsi, à Toulouse, la fréquentation de la bibliothèque d'Etude est essentiellement le fait d'étudiants et d'universitaires, et l'un des problèmes qui se posent est donc de parvenir à attirer d'autres personnes. Or, le rapport Desgraves notait :

“Tous les bibliothécaires s'accordent à souligner le vif intérêt que provoque la plupart du temps parmi les non-spécialistes la découverte d'un livre ancien, d'un manuscrit, d'une estampe. L'animation permet à chacun de se sentir responsable du patrimoine. Elle favorise tout à la fois l'intérêt pour le document et son respect. Elle concourt à l'enrichissement des bibliothèques en suscitant des vocations de donateurs.”⁷²

⁷² L. Desgraves, J.-L. Gauthier, *Le Patrimoine des bibliothèques. Rapport à Monsieur le Directeur du livre et de la lecture*, Paris, Ministère de la culture, 1982, pp. 65-66.

L'animation est effectivement la vitrine du travail effectué dans le domaine du Patrimoine, et une ouverture sur un public le plus vaste possible. Elle peut se présenter sous la forme de visites, de conférences, mais le plus souvent se traduira par une exposition.

La bibliothèque municipale de Toulouse en prépare actuellement une qui portera sur toutes les acquisitions réalisées par le Fonds Patrimonial depuis cinq ans, qu'il s'agisse de manuscrits ou d'imprimés. Les manuscrits contemporains n'en forment qu'une petite partie mais y auront leur place. Le problème est que souvent, un manuscrit contemporain, qui peut être une simple lettre griffonnée, retient moins l'œil et l'intérêt du visiteur que le manuscrit enluminé du Moyen Âge ! Le travail de mise en valeur et d'explication est donc plus important à fournir pour ce type de document. Néanmoins, certains des manuscrits contemporains que j'ai traités ont un intérêt visuel propre, qu'il s'agisse par exemple de photographies, de dessins comme ceux de Marc Lafargue ou de ces planches de fleurs séchées que l'on trouve dans les papiers de Louise Ouradou.

Pour marquer plus durablement, l'exposition doit le plus souvent possible laisser une trace sous la forme d'une publication. Ainsi, celle qui est programmée par la bibliothèque municipale de Toulouse fera l'objet d'un catalogue. En outre, la réalisation d'un CD-Rom est envisagée à cette occasion, illustration des perspectives que les nouvelles technologies offrent aux bibliothèques pour mieux faire connaître leurs richesses.

CONCLUSION

Comparés aux autres documents conservés par les bibliothèques, les manuscrits contemporains possèdent un statut particulier, une spécificité qui les rapproche souvent des archives. D'une part, lorsque les manuscrits contemporains sont acquis sous forme de lots représentant tous les papiers d'une personne, - comme ce fut le cas pour les documents ayant appartenu à Marc Lafargue ou à Louise Ouradou -, ils s'apparentent davantage à des fonds d'archives qu'aux collections que les bibliothèques ont d'ordinaire vocation à constituer et à conserver. D'autre part, le plus grand flou règne quant à la répartition entre bibliothèques et archives : ainsi, les papiers d'érudits sont présents non seulement dans les bibliothèques, mais aussi par exemple aux Archives nationales, dans la série AP, Archives privées. Pierre-Marc de Biasi⁷³ considère que pour ce qui est des textes manuscrits, le domaine littéraire au sens large (en fait l'ensemble des sciences et des savoirs) relève de la Bibliothèque nationale de France et des bibliothèques municipales, tandis que le secteur archivistique (documents administratifs, juridiques, économiques, publics ou privés, fonds à valeur culturelle et scientifique) doit être conservé par les Archives nationales ou départementales. Mais les choses sont loin d'être aussi simples dans la pratique.

Quoi qu'il en soit, les manuscrits contemporains sont bien présents dans les bibliothèques publiques. Ils y bénéficient d'attentions particulières, que ce soit pour leur traitement (leur classement et leur inventaire sont souvent des tâches de longue haleine), leur conservation, leur communication aux lecteurs ou encore leur mise en valeur. De mieux en mieux reconnus, ils font l'objet d'achats et d'actions multiples. La Bibliothèque nationale de France, le C.N.R.S., l'I.M.E.C. (Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine) et la Direction du livre et de la lecture ont ainsi passé

⁷³ "Pour une politique d'enrichissement du patrimoine écrit", in *Trésors de l'écrit. 10 ans d'enrichissement du patrimoine écrit*, Paris, Réunion des Musées nationaux, 1991, p. 13.

récemment une convention pour réaliser un répertoire recensant les manuscrits littéraires contemporains (1879-1950). Ce répertoire n'en est encore qu'à l'état de projet, mais il témoigne de l'intérêt porté à une époque qui est un véritable "âge d'or du manuscrit contemporain" puisque, écrit Florence Callu, au début du XXe siècle, "tout auteur - du plus modeste au plus grand - préserve la moindre note, le moindre "tapuscrit", le moindre placard corrigé comme une relique".⁷⁴

Les collections de manuscrits, qu'il s'agisse de textes littéraires, de correspondances ou autres, sont ainsi de façon générale en accroissement dans nos bibliothèques, à commencer par la Bibliothèque nationale de France mais aussi dans les bibliothèques municipales attachées, comme celle de Toulouse, à garder trace de leur patrimoine régional. Cette tendance promet donc de beaux jours aux chercheurs et simples amateurs de ces manuscrits contemporains.

Néanmoins, l'enthousiasme que peuvent susciter cet essor et ce regain d'intérêt doit être tempéré. En effet, cette reconnaissance du manuscrit contemporain survient - et peut-être n'est-ce pas tout à fait un hasard - à un moment où la culture de l'écrit est, sinon totalement remise en cause, du moins fortement bouleversée. Ainsi, de plus en plus d'écrivains utilisent aujourd'hui pour rédiger leurs oeuvres un ordinateur, sur lequel ils effacent les versions successives de leur texte pour n'en garder que l'aspect définitif. Les rajouts ou rayures disparaissent de la sorte, au grand dam des chercheurs épris d'études génétiques que de telles pratiques privent de la contemplation du texte en devenir.

De plus, la généralisation du téléphone a entraîné une baisse sensible de la quantité de correspondances émises. On écrit de ce fait aujourd'hui beaucoup moins qu'au début du siècle, le phénomène étant peut-être encore accentué par la commodité et la rapidité des transports modernes, qui permet aux gens de se rencontrer plus aisément qu'autrefois.

Enfin, de façon plus globale, la situation longtemps dominante de l'écrit dans notre société est remise en cause par une génération qui lui préfère l'image. Dans les

⁷⁴ "La transmission des manuscrits", in *Les manuscrits des écrivains*, sous la dir. de Louis Hay, Paris, Hachette/CNRS éd., 1993, p. 65.

bibliothèques elles-mêmes, temples de l'écrit, l'image longtemps réduite aux estampes prend pied avec, après la vidéo, les CD-Roms et vidéodisques. Cette tendance n'est pas critiquable en soi, et ouvre aux bibliothèques de formidables perspectives de mise en valeur et de développement, mais elle n'en remet pas moins en question le statut de l'écrit, qui traverse sans doute une phase de redéfinition.

Cette évolution rend plus sensible encore notre bonheur de posséder de riches ensembles de manuscrits pour les écrivains du début du XXe siècle, et augmente leur valeur de la crainte de voir cette source inestimable de connaissance se tarir pour notre époque. C'est pourquoi il importe plus que jamais de s'intéresser aux manuscrits contemporains. Sans doute est-ce donc là l'un des défis des années à venir pour les bibliothèques publiques : dans cette phase de transition entre culture de l'écrit et culture de l'oral, entre texte et image, à côté d'une évolution inévitable, il leur faudra savoir garder une place pour les manuscrits contemporains, ces fragiles témoignages de notre civilisation, qui nous restituent pour notre instruction et notre plaisir les mots et la pensée de nos poètes, écrivains et grands hommes.

BIBLIOGRAPHIE

I. La bibliothèque municipale de Toulouse et ses collections

Caillet (Maurice). - *Les Richesses de la bibliothèque municipale de Toulouse*. - Toulouse, 1960. - 21 cm, 113 p.

Patrimoine des bibliothèques de France. Volume 7 : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées... - Paris, 1995. - 24 cm, 271 p.

Fonds patrimonial : le guide du lecteur. - Toulouse, s.d.

II. Ouvrages ayant servi pour les fonds Marc Lafargue et Louise Ouradou

Anatole (C.), Lafont (Robert). - *Nouvelle histoire de la littérature occitane*. - Paris, Presses universitaires de France, 1971.

Le Bon plaisir. - juillet 1927.

Chabaneix (Philippe). - "Le centenaire de Lafargue", in *Revue des deux mondes*. - janvier-mars 1976. - pp. 410-413.

Gorsse (Pierre de). - "Pour le quarantième anniversaire de sa mort. Lafargue, chantre du Comminges", in *Revue de Comminges*. - 1967, 3e trimestre, tome 32. - pp. 121-134.

Jouveau (R.). - *Le Félibrige (1876-1914)*. - S. l., 1971.

Klapp (Otto). - *Bibliographie d'histoire littéraire française*. - Frankfurt am Main.

Mesplé (Paul). - *A travers l'art toulousain, hommes et oeuvres. Tournier, Gamelin, Foulquier, François Lucas, Louis de Planet, Marc Lafargue, Paul Bernadot, Maillol.* - Toulouse, éd. du Musée des Augustins, 1942. - 23 cm, 160 p.

Neveux (Pol). - *Le Souvenir de Marc Lafargue.* - Paris, Champion, 1928. - 17 cm, 60 p.

Roque-Ferrier (A.). - *Le Midi de la France, ses poètes et ses lettres de 1874 à 1890.* - Montpellier, 1892.

Sabatier (Robert). - *La Poésie du vingtième siècle, tome I, Tradition et évolution.* - Paris, Albin Michel, 1982. - 23 cm, 600 p.

Société des artistes méridionaux. Toulouse. - *Catalogue illustré de la XXVIIe exposition et de la rétrospective Marc Lafargue. Palais des Arts, 1936.* - Toulouse, 1936. - 21 cm, 64 p.

Thièrme (Hugo P.). - *Bibliographie de la littérature française de 1800 à 1930.* - Paris, Droz, 1933.

III. Les manuscrits contemporains : généralités

Avant-texte, texte, après-texte, sous la direction de Louis Hay et Peter Nagy. - Paris, éd. du CNRS, Budapest, Akadémiai Kiado, 1982. - 217 p.

Callu (Florence). - "Les manuscrits contemporains : de Marcel Proust à nos jours", in *Bulletin de la Bibliothèque Nationale.* - Septembre 1980, n° 3. - pp. 125-133.

Dain (A.). - *Les Manuscrits.* - Paris, Les Belles Lettres, 1975.

Le Bitouzé (Corinne). - *Les Collections de manuscrits contemporains dans les bibliothèques municipales, mémoire rédigé à l'occasion d'un stage effectué à la Bibliothèque municipale de Toulouse, mars-juin 1986.*

Les Manuscrits des écrivains, sous la direction de Louis Hay. - Paris, Hachette / éd. du CNRS, 1993. - 29 cm, 259 p.

Nicolas (Alain), éd. - *Les Autographes*. - Paris, Maisonneuve et Larose, 1988. - 370 p.

Pierrot (Roger). - "Les écrivains et leurs manuscrits : remarques sur l'histoire des collections modernes", in *Bulletin de la Bibliothèque Nationale*. - Décembre 1979, n° 4. - pp. 165-177.

Trésors de l'écrit. 10 ans d'enrichissement du patrimoine écrit. - Paris, Réunion des Musées nationaux, 1991. - 31 cm, 231 p.

IV. Le traitement des manuscrits contemporains

Delisle (Léopold). - "Note sur la rédaction des catalogues de manuscrits", in *Bulletin des bibliothèques et des archives*. - 1884, tome I. - pp. 94-109.

Fabry (Nathalie). - *Classement des archives de l'historien Fernand Rude à la Bibliothèque municipale de Lyon*. - Mémoire ENSSIB, DCB 1993. - 90 p.

France. Direction du livre et de la lecture. Service des bibliothèques publiques. - *Règles pour la rédaction des notices de manuscrits modernes*. - Paris, Direction du livre et de la lecture, 1980. - 35 p.

Germain (Marie-Odile). - *Le Traitement des manuscrits littéraires modernes à la Bibliothèque nationale*. - Mémoire ENSB, 1982-1983.

Goy (François-Pierre). - *Histoire et traitement de fonds manuscrits modernes à la Bibliothèque municipale de Reims : l'exemple du legs Pol Gosset*. - Mémoire ENSSIB, DCB 1994.

Hildesheimer (Françoise). - *Les Archives privées : le traitement des archives personnelles, familiales, associatives*. - Paris, Christian, 1990. - 94 p.

Huart (Suzanne d'). - "Les archives privées : essai de méthodologie", in *La Gazette des archives*. - 1980, n° 110. - pp. 168-176.

Vellet (Christophe). - *Histoire et traitement d'un fonds contemporain : le fonds Lebert de la bibliothèque de la ville de Colmar*. - Mémoire ENSSIB, DCB 1993. - 41 f.

V. Conservation et restauration des manuscrits

Arnoult (Jean-Marie), Deschaux (Jocelyne), Labarre (Albert), Oddos (Jean-Paul). - *La Restauration des livres manuscrits et imprimés : principes et méthodologie*. - Paris, Bibliothèque nationale et Direction du livre et de la lecture, 1992. - 96 p.

Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises. - Villeurbanne, Presses de l'E.N.S.B., 1983. - 233 p.

La Conservation. Principes et réalités, sous la direction de Jean-Paul Oddos. - Paris, éditions du Cercle de la Librairie, 1995. - 405 p.

VI. Droit et problèmes de communication

Ducrot (Ariane). - "Archives personnelles et familiales : statut légal et problèmes juridiques", in *La Gazette des archives*. - 1992, n° 157. - pp. 134-171.

Gautier (Pierre-Yves). - *Propriété littéraire et artistique*. - Paris, Presses universitaires de France, 1991. - 22 cm, 576 p.

La Pratique archivistique française, sous la direction de Jean Favier. - Paris, Archives nationales, 1993.

Toulouse (Sarah). - *Les Documents d'archives en bibliothèque*. - Mémoire ENSSIB, DCB 1994.

Wolkowitsch (Gilles). - *Archives, bibliothèques, musées : statut des collections accessibles au public*. - Paris, Economica, 1987. - 272 p.